



*Bulletin Municipal Officiel*  
DE LA VILLE DE  
**SAINT-CLOUD**



*Cliché Lapie. — Phototèque Française.*

**LE VIEUX SAINT-CLOUD A VOL D'OISEAU**

L'HOMME ÉLÉGANT FAIT CONFIANCE AU TAILLEUR  
Costumes en mesure Tailleur, depuis 400 NF  
ou mesure industrielle, de 250 à 350 NF

**PIERRE**

CHEMISIER · TAILLEUR

90, bd DE LA REPUBLIQUE

MOL. 53-15

**R. BOURDOISEAU**

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 58-85

**RÉSERVÉ**  
à la **PHARMACIE MIGNARD**

11 bis, Rue ROYALE

SAINT - CLOUD

Tél.: MOL. 42 - 11

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

**AQUA VELVA**

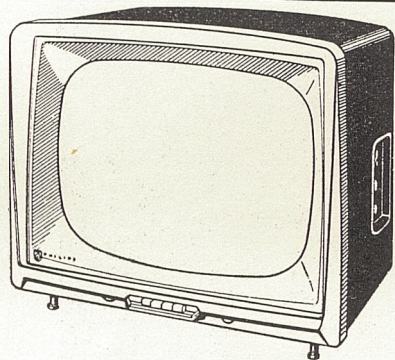
QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE  
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

**CLINIQUE du VAL D'OR**

14, rue Pasteur, SAINT-CLOUD Tél. : MOL.37-80

*Clinique Chirurgicale conventionnée avec la Sécurité Sociale*

et avec de nombreuses Mutuelles (S.N.C.F., E.D.F. GAZ de FRANCE  
FEDERATIONS MUTUALISTES de SEINE et SEINE-ET-OISE, etc.)



TRANSVIDEO **PHILIPS** 1961

*Derrière Nouveauté*

TOUT ECRAN 54 cm.

EXTRA-PLAT 110°

*Prévu pour le 2<sup>e</sup> Programme*

DISTRIBUTEUR  
OFFICIEL

**ETS VOISIN**

**STATION  
SERVICE**

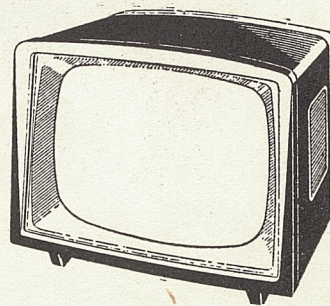
VENTE A CREDIT

GARANTIE TOTALE

**ST-CLOUD**

**7, Rue Royale**

**MOL 57.34**



## BULLETIN



## MUNICIPAL

Direction-Administration :  
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

## TRIBUNE LIBRE

En marge des fêtes du XIV<sup>e</sup> Centenaire

L'opinion  
du Maire de Saint-Cloud  
(Département d'Oran)  
sur le Problème Algérien

*L'examen attentif des lignes qui suivent montre que le vrai problème algérien est méconnu de la plupart des Français. A la lumière de cet article, le lecteur tirera la conclusion qui s'impose.*

*Le docteur Cor, issu des pionniers de 1848, est mieux placé que quiconque pour émettre un avis autorisé. (On trouvera d'ailleurs dans le présent bulletin l'histoire de notre ville sœur.)*

*Nous le remercions de nous avoir exprimé sa pensée sans passion, avec un patriotisme exempt de chauvinisme et avec un idéal social très élevé.*

*Cet article fait honneur à notre Tribune libre et constitue un document de valeur qui mériterait mieux que la diffusion restreinte de notre Bulletin municipal.*

La rédaction du *Bulletin municipal* salue cordialement ses collègues de Garches qui viennent de prendre l'heureuse initiative de faire paraître un bulletin municipal trimestriel.

## PÉRIODICITÉ DU BULLETIN MUNICIPAL

*Pour éviter l'inconvénient de voir le bulletin municipal du 2<sup>e</sup> trimestre de l'année paraître le 15 juillet, donc au moment où beaucoup de Clodoaldiens sont en vacances, la municipalité a décidé de modifier les dates de parution. Désormais le bulletin sortira des presses les 15 décembre, 15 mars, 15 juin, 15 septembre de chaque année.*

## S.O.S. Les libertés communales en danger !

*Au cours de notre Histoire, les libertés communales ont été longuement réclamées. Il n'est rien de plus légitime. La magistrature municipale est surveillée plus sérieusement qu'aucune autre par ceux qui l'ont désignée et qui gardent avec elle un contact quotidien. C'est un fait que les communes sont en général, bien gérées, infiniment mieux que les finances de l'Etat. Que vaut l'intervention d'un bureaucrate ministériel anonyme et irresponsable comparée au contrôle direct et constant des citoyens prompts à découvrir la moindre dépense superflue !*

LE SERVICE DES COMMUNES,  
par Edouard HERRIOT,  
ancien maire de Lyon.

La question des libertés communales a déjà été maintes fois évoquée dans ce bulletin.

Que ceux qui le conservent feuilletent notre n° 33 d'avril 1949 : *Nos libertés sont menacées*, n° 43 d'avril 1951 : *Menace d'asphyxie*, n° 46 d'avril 1952 : *La défense des libertés communales*, n° 65 de décembre 1956 : *Les libertés communales*.

C'est toujours la même question qui revient. La loi de 1884 s'estompe dans le passé, et très bientôt, probablement avec le district et l'aménagement de la région parisienne, il ne restera rien dans nos villes de banlieue des libertés communales dont nous sommes toujours faits les champions.

Et pourtant l'autonomie que donnait la loi de 1884 aux communes a permis une bonne gestion financière des villes et des réalisations nombreuses.

Un des meilleurs exemples qui peut être donné de l'efficacité de la gestion communale est précisément le bon résultat obtenu en matière scolaire primaire. La rentrée des élèves a presque partout été assurée, alors qu'il n'en a pas été de même dans l'enseignement secondaire qui ne dépend que de l'Etat, lequel s'est révélé, ces dernières années, incapable d'assumer l'enseignement de tous les futurs lycéens.

Là encore, le public ne saisit pas quelle administration est responsable, et c'est dans les mairies qu'il vient se plaindre, alors que l'administration communale n'a pas de responsabilité dans cette carence.

Mais ceci n'est qu'un exemple entre tous. Nous allons très succinctement étudier les inconvénients de l'emprise grandissante de l'administration étatique sur :

## Les finances locales.

L'Union des maires de France s'est plainte à plusieurs reprises de l'emprise de l'Etat sur les finances locales. En un mot, nous ne sommes plus maîtres de notre budget, et très souvent même la trésorerie générale nous demande des indications sur l'opportunité de dépenses qui quelquefois sont insignifiantes.

Il est normal qu'un contrôle très sévère soit fait sur les dépenses des communes. Nous nous y plions volontiers. La Cour des Comptes, d'ailleurs, s'en charge ; les communes et notamment les communes-dortoirs et les villes-champignons en ont été réduites pour trouver des ressources nouvelles — puisque les ressources précédentes provenant de la taxe locale et en particulier des taxes locales perçues sur les entreprises ouvrant des chantiers de construction sur leur territoire leur avaient été supprimées — ces communes en sont donc venues à taxer les constructeurs de logements dans une certaine mesure.

C'est ainsi que nous sommes dans l'obligation pour pourvoir à nos dépenses d'équipement, dépenses qui sont le corollaire des constructions nouvelles (nouveaux égouts, classes supplémentaires, travaux de voirie dans des quartiers qui s'urbanisent) de demander une somme forfaitaire par appartement.

Ce rôle de mendicité auquel sont soumises les municipalités est indigne d'elles et condamne sans appel notre système fiscal communal.

Le décret qui matérialisait cet agissement est sorti en décembre 1958, mais le règlement d'application n'a jamais paru. Nous nous insurgeons contre cette méthode de l'administration qui rend vain ce décret. Une loi de cette importance devrait d'ailleurs être soumise au Parlement.

Le système des centimes devient maintenant inopérant puisque dans un budget comme celui de Saint-Cloud le rapport du centime additionnel est d'environ 70 millions sur des recettes globales d'environ 500 millions. C'est donc relativement insignifiant et pourtant ce système répartissait l'impôt d'une façon judicieuse et équitable sur les différentes catégories de contribuables. Mais comme ce système n'a jamais été modifié depuis 1914, il ne représente plus rien et est devenu inique, faute du rajustement de l'assiette. Nous avons un système valable, pourquoi l'avoir laissé vieillir ?

A propos de finances, les contribuables de Saint-Cloud voudront bien remarquer avec quelle modération l'augmentation s'est faite dans la commune, malgré nos charges grandissantes.

Si le total de la feuille d'impôt s'alourdit, que le contribuable veuille bien considérer que le conseil général, par les impôts qu'il a votés, par les énormes dépenses d'assistance auxquelles il doit faire face, a une lourde part dans la responsabilité de la majoration constatée.

A Saint-Cloud nous nous efforçons de limiter l'augmentation des impôts à l'augmentation du coût de la vie.

Nous avons toujours pensé que les conseils généraux de France et surtout celui de Seine-et-Oise étaient des assemblées un peu trop dociles ne s'insurgeant jamais contre la charge que l'Etat leur faisait prendre en compte.

Les dépenses d'assistance pour un département comme celui de Seine-et-Oise lui incombent à tort et devraient être prises, au moins en partie, par le département de la Seine et peut-être même par l'ensemble de la nation.

Tous les gens qui ont quitté leur province natale font leur carrière dans la région parisienne et, étant vieux,

deviennent souvent une charge pour le département de Seine-et-Oise : soit qu'ils y demeurent, soit qu'ils quittent le département de Seine-et-Oise pour finir leurs jours dans un hospice de leur région d'origine. Dans ce dernier cas, les intéressés restent en effet à la charge du département de leur domicile, appelé avec juste raison *domicile de secours*.

## L'urbanisme et l'aménagement de la région parisienne.

Depuis quinze ans nous élaborons lentement et très minutieusement un plan d'urbanisme.

Au moment où ce plan, adopté par le conseil, va être « pris en considération », ce qui nous permet d'exercer déjà un premier contrôle en demandant des sursis à statuer pour tout projet non conforme, le ministère de l'urbanisme fait sortir un plan directeur pour la région parisienne, plan élaboré dans les services du ministère et qui ne tient aucun compte du plan local.

Les communes devraient pourtant être consultées avant même l'élaboration de cet énorme travail car la structure future de la ville dépend de ces plans d'aménagement, et les intéressés (que sont les habitants d'une ville représentés par leur conseil municipal) ont, semble-t-il, leur mot à dire.

Il paraît paradoxal que l'on puisse disposer de l'avenir de « leur » commune sans tenir compte des avis du conseil municipal.

L'on comprendra fort bien qu'au ministère l'on pense à l'aménagement général de la région parisienne, qui forme un tout, et qu'il est normal que les municipalités s'inclinent devant certains impératifs comme par exemple les constructions de ponts et l'établissement de voies nouvelles. Nos pères se sont inclinés semblablement devant les routes tracées par Louis XIV et Napoléon 1<sup>er</sup> et devant les grands travaux de chemins de fer entre 1840 et 1900.

La traversée des agglomérations par des voies de ce genre ne va pas sans créer une juste émotion parmi les riverains de ces voies. Nous citerons pour exemple le quai Carnot, pour lequel nous sommes en difficulté avec l'administration qui n'a pas accédé au désir exprimé par la municipalité de faire un quai en encorbellement comme cela a été fait pratiquement dans toute la traversée de Paris, Neuilly, Puteaux, Issy-les-Moulineaux, Boulogne, etc., et en principe dans tout le département de la Seine. Il semblerait que la navigation de la Seine fit un jeu de mots à nos dépens en confondant le département et le fleuve. La navigation de la Seine c'est la navigation de la Seine dans toute la partie navigable du fleuve Seine et non pas la navigation dans le département de la Seine. Cette confusion risque de nous coûter très cher si par contre elle économise quelques millions à cette administration.

## La police.

Très souvent les administrés se plaignent à la mairie de l'insuffisance des effectifs de police. En effet, ils sont accaparés par la circulation, ce qui les oblige parfois à négliger leur rôle essentiel de gardiens de la sécurité publique.

Nous n'attaquerons pas ici la police locale qui fait tout ce qu'elle peut, sous la direction d'un commissaire diligent qui a de très nombreuses arrestations de malfaiteurs à son actif. Mais il n'en est pas moins vrai que nous souf-

frons d'un manque de gardiens de la paix et qu'il nous est impossible localement de remédier à ce mal puisque la police relève directement du ministère de l'Intérieur et que M. le préfet de Seine-et-Oise dispose à l'heure actuelle de moins d'agents pour un département dont la population a presque doublé qu'il n'en disposait en 1939.

Nos concitoyens se plaignent. Ils ont raison. Hélas ! il n'est plus dans les pouvoirs du maire d'agir. Là encore, la liberté communale s'en est allée. Il y a lieu de le regretter.

Et pourtant nous ne nous désintéressons pas de la chose puisque, devant la carence de l'Etat, nous avons acheté une propriété place de l'Eglise pour y loger le commissariat de police et permettre, par conséquent, un meilleur rendement de ce service.

Quant à la gendarmerie, qui fait elle aussi son devoir, elle est presque entièrement absorbée par une tâche qui, semble-t-il, pourrait être aisément remplie par le facteur. En effet les gendarmes portent, presque à longueur de journée, les plis de l'autorité militaire. C'est à croire que l'administration militaire ignore l'usage des plis recommandés !

Nos gendarmes sont dévoués ; ne seraient-ils pas davantage à leur place en aidant plus souvent les gardiens de la paix dans leur rôle de police que dans leur rôle d'agents de la circulation, comme ils le font le dimanche ainsi devenu le jour faste des cambrioleurs ?

### *L'hôpital-hospice.*

La même pensée se retrouve à propos d'une difficulté grave que nous avons à l'hôpital de Saint-Cloud, où une sérieuse incompatibilité s'est révélée au sein de la commission administrative présidée de droit par le maire.

Cette question sera traitée ultérieurement dans le *Bulletin municipal* car deux instances sont en cours ; nous ne voulons seulement mentionner ici que le conseil municipal s'est largement élevé au-dessus du débat en donnant la garantie communale demandée par les établissements hospitaliers, bien que la présence de ses représentants au conseil d'administration semble avoir été considérée comme superflue par l'autorité préfectorale. En cas de refus de l'assemblée communale les travaux d'agrandissement auraient été stoppés pour de longs mois.

La garantie communale qui, malgré le litige, a été donnée permet d'adjuger la deuxième tranche de travaux qui va être entreprise incessamment.

### *Conclusion.*

Tout ce faisceau de petits faits justifie notre pessimisme. Nous sommes en marche vers la « marxisation » camouflée de notre pays, et le titre alarmant de cet article n'est pas exagéré.

Il ne faudrait pas déduire de ces lignes que nous sommes hostiles à l'administration centrale. L'on sait, d'ailleurs, sur place, que nous entretenons les meilleurs rapports avec les fonctionnaires des différentes administrations de l'Etat. Nous ne pouvons nullement les tenir pour responsables de certaines directives qui sont données, ni d'une tendance générale qui se manifeste dans toutes les branches de l'activité nationale.

Heureusement de très nombreux fonctionnaires encore aux leviers de commande maintiennent les hautes traditions de libéralisme. Le danger signalé dans cet article

mérite de retenir l'attention de nos lecteurs, dont beaucoup sont de grands cadres, et de ne pas être perdu de vue lors des consultations électorales. N'oublions jamais que les libertés communales sont à la base même de la liberté, que lorsqu'elles auront totalement disparu le visage traditionnel de notre pays aura changé, et l'idéal que la France représente pour le monde se sera évanoui.

---

## *Tribune libre*

### **LE PROBLEME ALGERIEN**

On ne peut parler de l'Algérie sans mettre d'emblée en évidence les données qui lui sont propres, et dont la méconnaissance entraînerait une incompréhension des problèmes algériens et des solutions qui doivent y être apportées.

C'est en premier lieu l'existence de deux communautés, musulmane et européenne.

La communauté musulmane — 8.500.000 personnes — n'a pas l'unité ethnique que certains lui attribuent. Elle groupe des éléments très différents les uns des autres : Kabyles, Mozabites, Chaouïas, Arabes, Touaregs.

La communauté européenne — 1.200.000 personnes — surtout d'origine métropolitaine, mais aussi d'origine méditerranéenne, réside depuis plusieurs générations dans le pays, en a fait ce qu'il est (un pays assaini, cultivé, bien desservi par 80.000 kilomètres de routes, 4.500 kilomètres de voies ferrées, 21 ports, 34 aérodromes, des barrages, une université), n'en connaît pas d'autre et n'a d'autre patrie que la France.

En second lieu, le nationalisme algérien, dont le F.L.N. s'est fait le seul champion et qui sous couvert d'indépendance cherche en réalité à imposer une dictature terroriste dont nous avons pu apprécier à sa triste valeur les méthodes et le fanatisme.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1954, date des premiers attentats terroristes, le problème de la rébellion s'est ajouté aux problèmes algériens existants et a rendu plus pressante leur solution.

Où en est la rébellion actuellement ?

Après cinq ans de combats aux frontières, de sabotages et de crimes à l'intérieur du pays, le F.L.N. en est resté à la première phase de cette guerre subversive qu'il entendait mener, la phase des attentats — encore les bandes de fellagha ont elles été démantelées, et seuls persistent les attentats individuels. Le F.L.N. n'est pas arrivé à chasser d'une parcelle du territoire algérien les forces de l'ordre pour y installer son gouvernement et faire reconnaître par les autres nations l'Etat algérien F.L.N.

Dans l'ensemble, la population musulmane ne s'est pas engagée avec le F.L.N. et si une grande partie de cette population, par crainte de représailles et par inquiétude de l'avenir, est restée attentiste, cela ne veut pas dire qu'elle souhaite la solution F.L.N., dont elle a jugé la sauvagerie, les exactions, l'activité malfaisante et rétrograde.

*Elle aspire avant tout à la paix, comme toute la population d'Algérie.*

Le problème posé par la vie en commun des deux communautés est peut-être un problème préoccupant, mais n'est pas un problème insoluble. Les communautés

musulmane et européenne sont aussi différentes l'une de l'autre que les civilisations orientale et occidentale auxquelles elles appartiennent. Mais elles ont l'habitude de vivre côte à côte et ont vécu jusque là en bons termes. Dans les villes, Français musulmans et Français européens occupent les mêmes immeubles, envoient leurs enfants dans les mêmes écoles, se font soigner dans les mêmes hôpitaux et les mêmes cliniques. *Il n'y a pas de ségrégation en Algérie. Les ouvriers et employés musulmans ont les mêmes salaires et avantages sociaux que les non musulmans.*

La véritable personnalité algérienne est faite de la coexistence de ces deux communautés et ne peut se développer harmonieusement et efficacement qu'avec la promotion sociale de la masse musulmane et le maintien de la communauté européenne indispensable à l'évolution et au progrès de l'Algérie.

Il reste enfin un troisième problème algérien totalement différent des deux autres. *Le problème posé par une démographie sans cesse croissante dans un pays aux ressources limitées.* En effet, le taux de l'accroissement de la population musulmane d'Algérie est un des plus forts du monde. Cette population augmente tous les ans de 250.000 personnes. Or, les difficultés économiques créées par l'étendue du territoire (quatre fois celle de la France), l'irrégularité des pluies, le manque de ressources énergétiques ne peuvent être résolus que par des investissements importants que l'Algérie n'est pas en mesure de financer seule.

Une Algérie indépendante et réduite à ses seules ressources se trouverait donc dans une situation économique fort angoissante et serait réduite à la misère ou contrainte d'accepter une nouvelle dépendance économique.

C'est pour résoudre ce dernier problème et préparer du même coup la solution des deux autres que le plan de Constantine a été élaboré, d'après des travaux exécutés depuis plusieurs années par des économistes et financiers.

Ce plan comporte sept points principaux :

- 1° 10 % des places dans les corps de l'Etat seront réservés aux musulmans d'Algérie ;
- 2° Augmentation en Algérie des traitements et salaires ;
- 3° Distribution de terres aux cultivateurs musulmans ;
- 4° Industrialisation ;
- 5° Construction de logements ;
- 6° Scolarisation ;
- 7° Lutte contre le sous-emploi.

Un tel programme est bien fait pour élever le niveau de vie de la population et pour en dégager les cadres nécessaires au développement de la vie algérienne.

C'est aussi une œuvre sociale, économique et culturelle, bien propre à préparer une large promotion humaine et à faciliter le retour de la paix.

Certes, on ne peut mener à bien une telle entreprise sans l'adhésion de la population que l'on se propose de promouvoir. Aussi c'est tout naturellement à l'armée que l'on a fait appel pour contribuer à la réalisation du plan de Constantine, à l'armée qui partout, dans les coins les plus reculés, les plus ignorés des Européens, se trouve au contact des populations et garantit leur sécurité, à l'armée qui a su gagner la confiance des deux communautés. Ainsi l'armée, en plus des missions d'ordre militaire qu'elle accomplit en se couvrant de gloire, remplit un rôle plus obscur, mais non moins exaltant : elle pacifie, elle met en place les structures indispensables à l'avenir de l'Algérie ; elle forme et éduque la jeunesse musulmane (écoles primaires, foyers sportifs, foyers de jeunes, centres de formation pré-professionnels) ; elle s'applique aussi à faire

*évoluer la femme musulmane, aidée dans cette dernière tâche par le Mouvement de solidarité féminine Algérie-Sahara.*

Tels sont les moyens mis en œuvre actuellement pour résoudre le problème algérien. C'est évidemment une œuvre de longue haleine qui ne nous permet pas — en raison de l'évolution même de l'Algérie — de prévoir les modalités définitives d'une solution politique. Tout ce que nous pouvons affirmer c'est que l'indépendance algérienne aurait pour conséquence certaine de soumettre toute l'Afrique du Nord (le Maghreb) au F.L.N. et de supprimer le seul trait d'union entre l'Europe et l'Afrique, qu'est véritablement l'Algérie.

*Le rôle de la France à cet égard est capital pour l'avenir de l'Europe et du monde occidental.*

Docteur COR,  
Maire de Saint-Cloud.  
(Oran)

---

## LES TERRAINS DE SPORT DANS LE PARC DE SAINT-CLOUD

A la suite de notre échec, d'ailleurs plus apparent que réel, aux jeux olympiques, M. Maurice Herzog Haut Commissaire à la jeunesse et aux sports, a, dans une interview télévisée, déploré le manque d'équipement sportif en France.

Nous avons toujours suivi avec beaucoup d'intérêt les efforts de M. le Haut Commissaire ; nous connaissons son élévation de pensée et sa grande compétence des questions sportives. Nous avons particulièrement apprécié son effort de vulgarisation de l'éducation physique et du sport dans les écoles.

Quand nous avons pris la charge des affaires communales en 1945, Saint-Cloud ne possédait pour tout équipement sportif qu'un tout petit terrain près de l'école du centre, réalisé par la municipalité Salles, et un gymnase, construit par la municipalité Blum.

Depuis, pensant que c'est à l'école que l'enfant doit prendre le goût de l'éducation physique et du sport, nous nous sommes attachés à construire un terrain de sports attenant à chaque groupe scolaire. Trois ont déjà été réalisés, le quatrième, celui de la rue du Pierrier, le sera en 1961.

Pour les jeunes sportifs, M. Laroue, adjoint après la libération, avait obtenu la jouissance de la prairie dépendant du haras de la Porte-Jaune. A ses risques et périls, la ville avait fait certains travaux de nivellement et d'aménagement. Malheureusement ce terrain nous fut enlevé à la suite d'une entente entre le ministère de l'Education nationale d'alors et les autorités américaines pour être réservé dans son intégralité au lycée américain (Paris American High School). Nous devons en toute objectivité dire que les services de l'architecture et, par conséquent, l'administration du domaine de Saint-Cloud furent totalement étrangers à cette entreprise à laquelle ils ne purent s'opposer.

Nous avons alors porté nos efforts sur le quai Carnot où se trouve le stade actuel, mais celui-ci est maintenant menacé d'expropriation partielle par suite de l'élargissement du quai.

Qu'allons-nous faire ? La solution sera difficile.

Un parc de sports comportant une piste entourant un terrain de football exige une superficie minima d'environ 15.000 m<sup>2</sup> ; il nous en faudrait au moins deux, c'est-à-dire

30.000 m<sup>2</sup>. Or, le terrain à Saint-Cloud vaut, au minimum, 100 NF le mètre carré, c'est-à-dire qu'il faudrait, rien que pour l'achat du terrain, dépenser plus de trois millions de nouveaux francs, soit trois cents millions d'anciens francs. C'est là une charge trop lourde pour les finances locales. Et encore ne se trouve-t-il dans notre ville aucun terrain non bâti de cette superficie.

La seule solution serait d'utiliser à nouveau l'ancien champ de manœuvres du parc sis allée de Marnes où la jeunesse de Saint-Cloud pouvait s'ébattre et s'entraîner avant 1939 lorsque les exercices militaires, très rares d'ailleurs, n'avaient pas lieu. Pendant la guerre la disette alimentaire transforma ce champ de manœuvres en jardins ouvriers. Cette période est passée mais les jardins ouvriers sont restés. Nous ne méconnaissons pas le caractère social des jardins ouvriers mais n'y aurait-il pas moyen de les grouper avec ceux de Garches et de rendre à la jeunesse de Saint-Cloud les terrains qu'elle avait avant guerre ? Cette jeunesse qui, par suite de l'accroissement de notre population et du développement des lycées, a triplé depuis 1939.

Le rôle social et éducatif du sport pénètre chaque jour de plus en plus, et pourtant Saint-Cloud, pays entouré de parcs et de bois n'a pas de terrain de sports.

Dans un autre article nous dénonçons « la grande misère du lycée de jeunes filles ». On sait que les élèves de ce lycée n'ont, pour tout équipement sportif, qu'un petit terrain d'une superficie de 200 m<sup>2</sup>, et sans l'hospitalité que lui donne la ville sur les terrains scolaires, les élèves ne pourraient pratiquer aucun exercice physique, ni préparer leurs examens sportifs.

La ville est prête, sous la conduite éclairée de M. l'inspecteur général des bâtiments civils et palais nationaux, conservateur du domaine national de Saint-Cloud, à aménager ces terrains sans nuire à l'esthétique du parc. Elle est prête aussi à aménager la chose sous un angle intercommunal avec nos voisins de Garches et de Marnes.

Nous avons compris depuis longtemps à la municipalité le rôle social du sport et sommes tout disposés à participer, avec tous les moyens en notre pouvoir et toutes les bonnes volontés, à l'équipement sportif de la nation. Ce que nous avons déjà fait peut garantir ce que nous voulons faire. Puisse-nous être entendus et aidés.

## LE PROBLEME SCOLAIRE

Pour la première fois à Saint-Cloud, depuis quinze ans, nous avons eu quelques difficultés à assurer la rentrée scolaire dans de bonnes conditions. Certes tous les écoliers sont logés, aucun n'est resté à la porte, mais certains sont installés dans des conditions inconfortables ou dans des locaux qui n'étaient pas destinés à des usages scolaires.

Dans un numéro précédent nous avons fait part de nos projets. Nous nous permettons simplement de les rappeler pour mémoire. Ces projets, au nombre de trois, étaient les suivants :

1° Suppression de trois classes insalubres au groupe du centre pour les rendre à leur affectation primitive de préau ;

2° Ouverture de quatre classes de « rattrapage » pour enfants retardés ;

3° Ouverture de deux classes pour enfants déficients, avec installation sanitaire correspondante.

De ces trois projets un seul a été réalisé : les deux classes pour enfants déficients.

Pourquoi n'avons-nous pas réalisé les deux premiers projets ? Tout simplement par suite de la carence totale de l'Etat. Nous ne faisons pas ici de politique ; nous connaissons les difficultés du gouvernement, mais nous ne voulons pas être responsables de fautes qui ne sont pas nôtres.

Nous ne reviendrons pas en détail sur les conventions passées avec l'Etat. Nous rappellerons simplement que ces conventions prévoyaient qu'en échange du domaine « propriété Leygues » donnée par la commune à l'Education nationale, ce ministère devait nous rétrocéder l'actuel lycée de jeunes filles, rue Gounod. Cette convention a été signée le 15 avril 1954 et prévoyait que le nouveau lycée serait construit dans un délai de cinq ans. Nous sommes en 1960 ; du futur lycée seule une tranche est achevée, la deuxième ne le sera qu'en 1961... si tout va bien ; quant à la troisième tranche, aucun crédit n'est actuellement prévu pour un proche avenir.

..

Nous ne parlerons pas de l'équipement sportif actuel de ce lycée de filles : en tout 200 m<sup>2</sup> pour 1.500 élèves !!

La ville n'est pas chargée de l'entretien ni de la construction des établissements de l'enseignement secondaire ; cette question ne nous regarde donc simplement qu'en tant qu'administrateurs de la ville de Saint-Cloud et porte-parole des doléances des parents.

En outre, cette carence de l'Education nationale a pour conséquence première de nuire au développement de nos écoles primaires desquelles nous avons la charge et l'entretien.

Il nous avait été formellement promis que nous récupérerions, au moins cette année, l'annexe du lycée, rue Gounod, située sur un *terrain communal*, cela nous aurait fait douze classes nouvelles. M<sup>me</sup> Saint-Guily, directrice du lycée de jeunes filles, qui n'est *nullement responsable de cet état de fait*, n'a pu, et encore en faisant un gros sacrifice, nous rendre que deux classes. Si elle ne nous avait pas rendu ces deux classes, nous aurions dû refuser des élèves du cours complémentaire.

Nous portons cette situation très grave à la connaissance de la population. La scolarité va être prolongée jusqu'à seize ans. Si en octobre 1961 la deuxième tranche des travaux du futur lycée n'est pas terminée, nous devons fermer des classes des cours complémentaires. En outre, nous ne devons pas perdre de vue que ces cours complémentaires seront appelés, par la suite, à recueillir les élèves qui après la cinquième seront jugés trop faibles pour l'enseignement secondaire.

A Saint-Cloud, depuis 1945, nous avons construit quarante-huit classes. Nous allons construire, pour être mise en service en 1961, une école maternelle de 6 classes, rue du Pierrier.

Nos projets futurs, encore à l'étude, seraient d'acheter la propriété sise derrière l'annexe du lycée de jeunes filles, rue Gounod, et d'en faire là une grande école réservée aux filles actuellement au Centre. Ce groupe comporterait : une école maternelle, des classes primaires, des cours complémentaires d'enseignements général et technique.

Tout le groupe actuel du centre serait réservé alors aux garçons pour des classes primaires et des cours complémentaires d'enseignement général et technique.

Tous ces projets ne pourront être réalisés que si les pouvoirs publics nous aident dans nos efforts.

Nous avons conscience de notre responsabilité envers la jeunesse de Saint-Cloud, mais nous voudrions plus de compréhension de l'Education nationale et des Finances, qui se doivent de recruter les professeurs et d'aider les communes dans leurs efforts financiers.

C'est un appel de détresse que nous lançons ; nous tirons le signal d'alarme.

---

### CLOTURE DES TERRAINS VAGUES

Nous, maire de la ville de Saint-Cloud, chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu le code municipal ;

Vu le règlement de voirie en date du 30 janvier 1907 ;

Vu le règlement sanitaire départemental du 22 mars 1950 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les plaintes à nous adressées par divers habitants relatives à l'insécurité qui résulte pour les piétons de l'absence de clôture des terrains vagues situés en bordures des voies publiques dans les diverses rues et avenues de la ville ;

Vu les dangers qui peuvent résulter pour la santé et l'hygiène publiques des dépôts d'ordures et immondices dans les dits terrains facilement accessibles à tout venant ;

Considérant que le territoire de la commune de Saint-Cloud forme désormais une seule agglomération urbaine ;

#### ARRETONS :

ARTICLE PREMIER. — Toute propriété bâtie ou non bâtie située sur le territoire de la ville de Saint-Cloud et longeant une voie publique ou une voie privée ouverte au public doit être fermée par une clôture suffisante pour empêcher les personnes et les animaux de pénétrer sur cette propriété.

ART. 2. — Avant toute construction de clôture les propriétaires sont tenus de présenter une demande d'autorisation de construire et de se faire délivrer l'alignement par les services techniques municipaux.

ART. 3. — L'emploi des ronces artificielles est interdit sur l'alignement approuvé pour les clôtures ci-dessus imposées jusqu'à la hauteur minima de 1 m 80.

ART. 4. — Tout dépôt d'ordures de quelque nature que ce soit nuisant à la salubrité et à l'hygiène publiques est interdit sur la voie publique et sur les terrains nus même clos.

Toute personne qui sera surprise à jeter dans les terrains vagues des ordures ou détritiques sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ART. 5. — M. le directeur des services techniques, M. le commissaire de police, M. le brigadier de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en mairie, à Saint-Cloud, le 16 septembre 1960.

Le maire, chevalier de la Légion d'honneur :

F. CHAVETON.

---

### TRAVAUX DE VOIRIE 1960

Conformément aux décisions du conseil municipal, de nombreux travaux ont été effectués en totalité ou commencés au cours de l'année. Il s'agit notamment :

A. — **Travaux terminés** (400.000 NF dont 100.000 sur emprunt).

1° Réfection complète de la rue de Garches entre le boulevard de la République et la rue de la Porte-Jaune (les trottoirs seront goudronnés dès qu'il fera un temps plus sec) ;

2° Réfections diverses, goudronnage dans le quartier du centre ;

3° Bouchement de trous et emplois partiels de goudrons sur l'ensemble des voies urbaines ;

4° Egout rue Armengaud et rue Pasteur (en participation avec les riverains) ;

5° Egout rue du Camp-Canadien, rue Ferdinand-Charrier, sente des Pommiers-Rouges ;

6° Aménagement du square Silly.

B. — **Travaux en cours** (50.000 NF).

1° Parking rue Pasteur ;

2° Réfection des trottoirs après abatage des arbres (avenues Romand, Clodoald et des Vignes) ;

3° Relevé à bout de bordures et caniveaux rue Sevin-Vincent (partie haute).

C. — **Travaux restant à exécuter avant la fin de l'année** (130.000 NF).

1° Trottoirs rue de Buzvenval ;

2° Bordures, caniveaux et trottoirs quartier de la Passerelle ;

3° Parking gare de Montretout ;

4° Réfection bordures, caniveaux et trottoirs rue Vauguyon (partie haute) ;

5° Réfection complète de la rue Preschez entre le boulevard de la République et l'avenue Foch (suivant disponibilités financières) ;

6° Goudronnage avenue de la Fouilleuse.

---

### BOIS DE BOULOGNE

#### La circulation au pont de Suresnes

M. le maire a adressé la lettre suivante à M. le préfet de la Seine :

Saint-Cloud, le 18 octobre 1960.

Monsieur le préfet de police,

Les habitants d'une partie du département de Seine-et-Oise et ceux de Saint-Cloud, en particulier, ont été vivement satisfaits du percement d'un passage routier sous le pont de Suresnes côté bois de Boulogne.

Ce nouvel ouvrage améliore très sensiblement la circulation. Toutefois, son efficacité n'a pas été aussi grande qu'elle devrait être car de très nombreux automobilistes venant de Suresnes et ayant l'intention de se diriger vers Neuilly tournent à gauche au premier croisement (route en direction de Bagatelle), et ce « tourne-à-gauche », maintenant interdit dans beaucoup de grandes artères et notamment aux Champs-Élysées, coupe les files de voitures et détermine la formation très fréquente d'engorgements.

Je me permets donc, faisant écho à de très nombreuses réflexions de mes administrés, de vous demander de prendre un arrêté si vous estimez ma suggestion opportune interdisant le « tourne-à-gauche » à ce croisement. En effet, les voitures en tournant à droite pourraient très aisément avec deux ou trois flèches indicatrices revenir dans le sens



qu'elles désirent, c'est-à-dire vers Neuilly le long de Bagatelle, en empruntant le nouveau souterrain. Ainsi les voitures ne couperaient jamais les files de circulation.

En vous remerciant de ce qu'il vous sera possible de faire,

Je vous prie de croire, M. le préfet de police, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le maire :  
F. CHAVETON.

---

## SOLDATS EN AFRIQUE DU NORD

La municipalité adressant périodiquement des colis aux militaires de Saint-Cloud participant aux opérations de maintien de l'ordre et de pacification en Afrique du Nord, nous demandons aux familles de nous tenir au courant des changements d'adresse qui pourraient survenir, ou de nous communiquer les noms des militaires récemment appelés sous les drapeaux.

---

## PREPARATION MILITAIRE

Des cours de préparation militaire élémentaire débiteront le 14 octobre 1960 au château de Vaucresson.

Ces cours sont réservés aux jeunes préconscrits nés au plus tard le 31 décembre 1943.

Les inscriptions sont reçues tous les jeudis de 14 à 17 heures au château de Vaucresson.

Deux centres d'instruction sont prévus, l'un à Garches, l'autre à Vaucresson.

La préparation militaire s'adresse à tous les jeunes gens ; elle est facultative, mais procure des avantages nombreux et appréciables, en outre elle est indispensable pour obtenir un sursis.

---

## INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

En application des dispositions de l'article 4 de la loi du 9 mars 1951, l'inscription sur la liste électorale est *obligatoire*. Elle est d'ailleurs indispensable pour l'exercice du droit de vote, qu'il s'agisse d'élections générales, cantonales ou municipales.

Actuellement, il est procédé aux inscriptions sur la liste électorale. Nous engageons les personnes nouvellement arrivées à Saint-Cloud à venir demander leur inscription à la mairie (6<sup>e</sup> bureau).

### Conditions à remplir pour être inscrit

- Etre de nationalité française ;
  - Etre majeur (âgé de 21 ans avant le 31 mars 1961) ;
  - N'être ni interdit, ni frappé d'incapacité prévue par la loi.
- En outre, pour être inscrit dans la commune il faut :
- Soit y posséder son domicile réel, tel qu'il est déterminé par le code civil ;
  - Soit y avoir sa résidence réelle et effective de six mois, le 31 mars 1961.

Les personnes désirant se faire inscrire sur la liste électorale pour 1961 doivent se présenter à la mairie, bureau des élections, avant le 4 février 1961, munies d'une des pièces suivantes :

- Livret de famille ;
- Carte d'identité ;

- Passeport en règle ;
- Livret militaire ;
- Décret de naturalisation datant d'au moins cinq ans, et être en possession d'un certificat de domicile ou de toute autre pièce pouvant justifier leur résidence à Saint-Cloud.

D'autre part, les électeurs et électrices ayant constaté des erreurs ou omissions sur leur carte d'électeur, tant en ce qui concerne l'état civil, l'adresse que la profession sont invités à fournir au service des élections, avant le 31 décembre 1960, toutes pièces nécessaires aux fins de rectification.

---

## PROMOTION SOCIALE

Mesures spéciales  
pour les jeunes gens ayant servi en Algérie

En application des dispositions du décret n° 60-465 du 19 mai 1960, le ministère de l'éducation nationale envisage les mesures spéciales énumérées ci-après :

1. Sessions spéciales d'examens dans tous les ordres d'enseignement avec aménagement des conditions requises, c'est-à-dire :

- Le recul des limites d'âge ;
- La réouverture *extra-tempora* des registres d'inscription ;
- L'ouverture aussi prolongée que possible des registres d'inscription aux différents examens (baccalauréat, licence, agrégation, C.A.P.E.S., C.A.P.E.T., B.E.P.C., examens et concours de l'enseignement technique).

2. Délibération spéciale des jurys lorsque les candidats bénéficiaires de la loi se présenteront aux examens des sessions *normales*.

3. Dispense, sous certaines conditions, des épreuves orales du baccalauréat et du B.E.P.C.

4. Places supplémentaires aux concours des écoles d'ingénieurs (école Centrale, école centrale lyonnaise, écoles nationales supérieures d'ingénieurs, écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers et établissements assimilés).

Les candidats éventuels s'adresseront sans retard au service départemental des anciens combattants et victimes de guerre, 1, rue d'Anjou, à Versailles, chargé de l'instruction des dossiers.

---

## GARDERIE MUNICIPALE

La garderie municipale a ouvert ses portes pour l'année scolaire 1960-1961 aux enfants de trois à huit ans le jeudi 22 septembre 1960 dans un local situé au stade Kelly, à proximité du groupe scolaire de Montretout, rue René-Weill.

Elle fonctionne tous les jeudis, de 14 à 17 heures.

Les enfants se réunissent :

- Pour le quartier du centre : à 13 h. 30, place Silly ;
- Pour le quartier des Coteaux : a) à 13 h. 40, groupe H.L.M., rue du 18-Juin (face au n° 23) ; b) à 13 h. 45, carrefour avenue Bernard-Palissy et boulevard Sénard.

Ils sont pris en charge par le personnel désigné à cet effet et ramenés le soir aux mêmes points où les familles viennent les reprendre.

Les enfants du quartier de Montretout se rendent directement à la garderie à 14 heures.

Les inscriptions sont reçues à la mairie, 1<sup>er</sup> bureau (bureau d'aide sociale).

## Fonds national d'Amélioration de l'Habitat

### AIDE AUX PROPRIETAIRES

Les propriétaires d'immeubles à usage principal d'habitation, dont les loyers sont assujettis au prélèvement, trouvent auprès du Fonds national d'Amélioration de l'Habitat une aide importante pour l'exécution des travaux

- De réparation ;
- D'assainissement ;
- D'amélioration.

Aux subventions qui peuvent leur être accordées, et dont le taux moyen est actuellement d'environ 35 %, s'ajoutent des facilités de crédit à taux réduit (3 % pour trois ans ou 3,35 % pour cinq ans) leur permettant de régler intégralement la dépense admise par le fonds.

Les propriétaires occupant leurs propres logements dans des immeubles placés sous le régime de la co-propriété divisée peuvent également obtenir ce concours pour des réparations intéressant les parties communes ; mais, en

contrepartie, ces logements deviennent passibles du prélèvement.

Les demandes doivent être adressées *avant le commencement des travaux* au Fonds national d'Amélioration de l'Habitat (commission départementale de Seine-et-Oise), 23, place Vendôme, Paris (1<sup>er</sup>), où les intéressés peuvent obtenir tous renseignements utiles et retirer les formules nécessaires à l'établissement des dossiers.

Des renseignements peuvent être également communiqués à la mairie de Saint-Cloud (bureau des services techniques).

### ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Il est rappelé aux habitants que les poubelles doivent être rentrées une demi-heure au plus tard après le passage des éboueurs.

Par ailleurs, les propriétaires sont tenus de ranger ces poubelles dans un local aéré, accessible aux locataires, mais fermé et à l'abri des rongeurs.

## CAISSE DE PRÉFINANCEMENT IMMOBILIER

### INDUSTRIELS ! ENTREPRENEURS !

### DIRECTEURS DE SOCIÉTÉ !

### CECI VOUS INTERESSE...

Le 7 septembre, M. le maire de Saint-Cloud, président de la C. P. I. (Caisse de Préfinancement immobilier de la région de Saint-Cloud) a inauguré à Saint-Cloud, rue du Camp-Canadien, un ensemble immobilier de quatre-vingt deux logements répartis en trois, quatre et cinq pièces.

Outre sa situation privilégiée en bordure du champ de courses et des réservoirs de l'Avre, cet ensemble comporte une salle de réunion qui peut, selon les désirs et les besoins

des co-propriétaires, constituer un embryon de centre culturel et social. Par cette initiative — la première du genre à Saint-Cloud — les promoteurs ont voulu, en plus du logement, donner aux familles toutes les possibilités d'épanouissement d'une vie heureuse.

Du point de vue financier, il s'agit d'appartements type Logéco en co-propriété, dont le coût, le financement et l'amortissement se présentent ainsi :

(Toutes les sommes sont indiquées en nouveaux francs.)

#### 1° Coût

	F 3	F 4	F 5
Prévisions initiales (v. bulletin municipal d'octobre 1958)	32.000	38.000	44.000
A la souscription comme à la livraison .....	de 33.500 à 39.000	de 42.500 à 48.000	de 50.500 à 56.000

#### 2° Financement

Prêt du Crédit Foncier .....	19.450	21.600	25.800
Prêt C. P. I. (sans intérêt dix ans) .....	7.000	8.000	9.000
APPORT { Prévisions octobre 1958 .....	6.600	8.600	10.600
PERSONNEL { A la souscription comme à la livraison .....	de 7.000 à 12.500	de 12.000 à 17.500	de 15.000 à 21.000

#### 3° Amortissement mensuel

Prévisions octobre 1958 .....	de 50 à 185	de 60 à 210	de 70 à 235
A la livraison .....	de 59 à 193	de 67 à 216	de 75 à 240

Dans ces dernières sommes il n'est pas tenu compte des charges, ni, en contrepartie, de l'allocation-logement.

NOTA. — Les différences entre les prévisions d'octobre 1958 et les chiffres à la souscription proviennent d'une part de l'augmentation des surfaces pour les quatre et cinq pièces, d'autre part de l'impossibilité d'appliquer aux appartements des étages supérieurs le coefficient normal de situation, et ce, en raison des prix-plafonds. Par contre, entre la souscription et la livraison les prix sont demeurés inchangés.

Sous la direction de MM. Benezech et Le Garlandezec, architectes, les travaux ont débuté en février 1959 et se sont terminés le 15 septembre dernier, date à laquelle les attributaires ont pris possession de leur appartement, et ce, conformément au planing initial.

Les entreprises suivantes ont participé à cette réalisation :

- GENTILINI (Saint-Cloud), pour le gros-œuvre et le pilotage ;
- PLANTIVAUD (Saint-Cloud), pour le terrassement et les canalisations ;
- LE GALO (Versailles), pour les menuiseries ;
- VITURAT (Paris), pour l'étanchéité ;
- FAURE (Saint-Cloud), pour la serrurerie ;
- MORNAVE (L'Hay-les-Roses), pour la plomberie ;
- JOUAS (Boulogne), pour le chauffage central ;
- SCHLIEREN (Suresnes), pour les ascenseurs ;
- MORAND (Paris), pour l'électricité ;
- BILLION (Saint-Leu-la-Forêt), pour les sols.
- LEVÉQUE (Saint-Cloud), pour la peinture et la vitrerie.

La plupart de ces entreprises étaient ou sont devenues adhérentes de la C.P.I. Par conséquent, en dehors de l'organisme social qu'elle représente, notre caisse peut être pour certains de ses cotisants une source d'affaires.

Rappelons que ce programme est le second réalisé par notre caisse. En effet, fondée en 1954, elle mettait en chantier dès 1955 un programme de vingt-quatre logements au n° 21 de l'avenue Bernard-Palissy, à Saint-Cloud, toujours en co-propriété. En dehors de ces deux ensembles plus de cinq cents prêts individuels ou subventions ont été consentis, soit pour l'achat d'appartements dans d'autres programmes de la région, soit pour la construction de pavillons individuels. C'est donc plus de six cents familles qui, grâce à notre organisme, ont vu leurs conditions de logement et de travail s'améliorer dans de notables proportions.

Cette action logement, cette promotion sociale sont le fruit de la fidélité de nos cotisants et notamment de la Générale aéronautique Marcel Dassault, dont les cotisations représentent plus de la moitié des fonds collectés.

C'est aussi grâce à l'activité du bureau de notre caisse et de son conseil d'administration présidé par M. le maire de Saint-Cloud, lui-même cotisant, de MM. Charonnière, secrétaire, et Garnier, trésorier, à qui incombe la lourde tâche de la gestion des fonds recueillis et de la tenue des comptes de prêts. Grâce à tous les obscurs qui nous apportent leur concours avec tant de dévouement.

Mais à Saint-Cloud ou sa région nous pourrions augmenter notre action !

Il suffit que tous les industriels, tous les entrepreneurs passibles de la cotisation du 1 % et qui sont installés ou en résidence à Saint-Cloud viennent grossir le nombre des adhérents. Afin que les projets à l'étude puissent bénéficier à un plus grand nombre de mal-logés, *adhérez à notre caisse*, trait d'union entre le patron et l'ouvrier ! Pour tous renseignements s'adresser soit à M. Garnier, « Clajama », 8, avenue Duval-Le Camus, à Saint-Cloud (tél. : MOL. 54-32), soit à M. Charonnière, 22, avenue Maréchal-Foch, à Saint-Cloud (tél. : MOL. 85-98).

## COLONIE DE VACANCES DE CHARBONNIERE

Les vacances sont terminées, et nos enfants parlent encore des beaux jours de Charbonnière. Ils ne furent cependant guère gâtés par le temps, mais pour qui connaît notre colonie et l'ambiance qui y règne les regrets des petits colons sont bien compréhensibles.

Trois cents enfants en deux périodes :

Garçons (juillet), filles (août) ont animé le grand château hospitalier, tellement hospitalier que répondant à la demande d'un jeune enseigne de vaisseau qui s'occupe en Algérie (région de Saint-Cloud, Oranie) d'un village de regroupement, notre château a ouvert ses portes à trente petits Algériens (vingt garçons, dix filles).

Ceux-ci, pendant la durée de la colonie, ont partagé les jeux de leurs camarades de Saint-Cloud, accueillis à cœur ouvert par tous. Intégration parfaite, sans fausse note, les enfants algériens ayant été répartis dans les équipes. Tous, pendant deux mois, étant vraiment de Saint-Cloud ont emporté à Tafaraoui le souvenir de l'accueil qui leur fut réservé.



*Le groupe des jeunes musulmans et leurs moniteurs entourant M<sup>me</sup> Clément, maire adjoint, et M. Michel, directeur de la colonie.*

Deux excellentes journées ont marqué ces périodes de vacances : 31 juillet et 4 septembre ; joyeuses kermesses préparées avec grand soin par les colons et leurs moniteurs et monitrices et bénéficiant d'un soleil splendide.

Amenées en deux cars plus les voitures particulières, de nombreuses familles vinrent partager ces deux dimanches de liesse avec les enfants.

Souhaitons que les regrets de tous en quittant Charbonnière soient l'expression d'un vif désir d'y revenir l'an prochain.

\*\*

Le vice-amiral d'escadre QUERVILLE  
préfet maritime de la IV<sup>e</sup> région

à  
M. le maire de Saint-Cloud

*Monsieur le maire,*

*Le capitaine de vaisseau Casse, commandant la base aéronavale de Lartigue et le quartier de Tafaraoui, m'a rendu compte de l'appui extrêmement précieux qu'il avait trouvé auprès de vous.*

*C'est grâce à votre sollicitude et à votre générosité que nos enfants ont pu avoir de belles vacances et connaître notre pays.*

*Je suis certain de leur reconnaissance et vous exprime la mienne pour l'aide que vous nous avez apportée. Votre amitié et votre compréhension n'en sont pas la moindre partie.*

*Je vous adresse mes très vifs remerciements en vous demandant de bien vouloir en faire part à vos collaborateurs et adjoints qui ont pris part à notre œuvre, et vous prie de recevoir l'expression de ma considération très distinguée.*

## COURS D'ENSEIGNEMENT MENAGER

Gratuitement vous pourrez acquérir une formation familiale et ménagère : coupe, couture, tricot (machine à tricoter), cuisine et pâtisserie, entretien de la maison, lavage et repassage (machine à laver), transformation et raccommodage (machine à coudre), puériculture et hygiène.

Ces cours ont lieu régulièrement toutes les semaines :

- Le mercredi, à 14 heures, pour les mamans, et à 18 heures, pour les jeunes filles, au centre culturel et artistique, 14, rue des Ecoles ;
- Le jeudi, à 9 heures, pour les jeunes filles, au centre culturel et artistique, 14, rue des Ecoles ;
- Le vendredi, à 18 heures, pour les mamans et les jeunes filles, au dispensaire, 11, rue Albert-1<sup>er</sup>.

La distribution des récompenses et l'exposition des travaux de l'année scolaire écoulée auront lieu le samedi 22 octobre à 15 heures (salles du centre culturel) en présence de M. le maire et de la municipalité.

Les Clodoaldiens y sont cordialement invités.

## CARNET ROSE

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de Véronique Choiset, fille de notre aimable conseiller municipal, M<sup>me</sup> Choiset, dont c'est le cinquième enfant.

Nous formulons des souhaits de bonheur pour le bébé et présentons nos félicitations à M. et M<sup>me</sup> Choiset.

## ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES

### Résultats aux examens

#### Certificat d'études primaires

	ENFANTS PRÉSENTÉS	ENFANTS REÇUS
Ecole du centre, garçons .....	57	52
filles .....	86	83
Ecole de Montretout, garçons .	7	7
filles ....	14	12
Ecole des Coteaux, garçons ....	6	4
filles .....	9	8
Ecole du Val-d'Or, garçons ...	11	10
filles .....	»	»

#### Brevet sportif scolaire

Ecole du centre, garçons .....	55	54 B.S.S.	46 B.S.P.
filles .....	85	82	—
Ecole de Montretout, garçons .	6	6	— 5 —
filles ....	14	14	—
Ecole des Coteaux, garçons ....	6	6	— 4 —
filles .....	9	9	—
Ecole du Val-d'Or, garçons ...	11	11	— 9 —
filles .....	»	»	»

#### Certificat complémentaire

Ecole du centre, garçons .....	32	17
filles .....	58	34

#### B. E. P. C.

Ecole du centre, garçons .....	28	25
filles .....	35	27

#### Brevet commercial, première partie

Ecole du centre, filles .....	8	7
-------------------------------	---	---

## ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

A l'occasion du XVI<sup>e</sup> anniversaire de la libération de Saint-Cloud, M. le maire, entouré de plusieurs de ses adjoints, de conseillers municipaux et des présidents de sociétés d'anciens combattants, a déposé le dimanche 28 août des gerbes de fleurs au monument, square de la Division-Leclerc, ainsi qu'au monument aux morts, place de l'Eglise.

## Noces d'or

M. Marcel Lepaillé et madame, née Jeanne Holveque, mariés à Saint-Cloud le 10 septembre 1910, ont célébré leurs noces d'or le 10 septembre dernier.

La municipalité avait tenu à joindre ses vives félicitations et ses vœux les meilleurs à tous ceux que de nombreux parents et amis apportèrent aux heureux jubilaires à l'issue de la messe qui fut célébrée le même jour.

Nous renouvelons ici nos félicitations à ces très anciens et fidèles Clodoaldiens.

## AU MUSEE

Depuis la réinstallation du musée d'Histoire locale dans ses nouveaux locaux et l'aménagement du hall de la mairie, qui en est l'aimable prolongement, les visites se succèdent sans interruption. Il y a les individuelles, les familiales, les scolaires, mais celles de groupes organisés, telle l'Association de l'école du Louvre, sont de plus en plus importantes. Elles rassemblent souvent une centaine de personnes, ainsi le 21 août où les érudits de cette société posèrent maintes questions précises auxquelles le conservateur et son adjoint répondirent de bonne grâce.

Le 25 décembre, ce furent les intellectuels de « L'art pour tous » qui, en grand nombre, vinrent admirer nos collections présentées avec goût. Enfin, le 2 octobre, ce fut le tour du Touring-Club, dont les membres visiteurs étaient si nombreux que MM. Hardouin et Marie durent fractionner la brillante cohorte en deux pour que leurs explications soient clairement entendues — et même en trois — avec l'aide de M. René Maillet, qui apporta son concours spontané de guide bénévole.

Profitons de cette information pour rappeler que M. Robert Hardouin se tient à la disposition des connaisseurs ou curieux d'Histoire de préférence les lundi et jeudi, de 14 heures à 15 h. 30, où il se fera un plaisir d'accompagner la visite en l'agrémentant de commentaires.

## Un bienfaiteur

Octogénaire de belle nature, sculpteur-encadreur par vocation, Jean Morière exerce ses talents à Paris où il travaille dans son atelier du 21, rue des Belles-Feuilles, depuis des lustres.

Mais il n'a jamais oublié Saint-Cloud où il vécut longtemps, parc de Montretout, en amitié avec deux autres familles d'artistes : Dantan et Meunier-Belmontet. De cet amour nostalgique pour notre cité le musée d'Histoire locale en retire largement bénéfice, car Jean Morière lui

a déjà fait des dons nombreux et variés, mais il vient encore tout récemment de restaurer magnifiquement de grands cadres précieux qui contribuent à la richesse de nos collections.

La spontanéité généreuse de ces gestes (car tout est bénévole chez cet homme de cœur) mérite qu'on remercie spécialement ici cet ancien Clodoaldien resté fidèle à « sa chère petite patrie ».

---

## HISTORIQUE DE SAINT-CLOUD (ORAN)

---

CHEF-LIEU DE CANTON *situé sur la route d'Oran à Arzew, à 21 kilomètres d'Oran et à 15 kilomètres d'Arzew.*

SUPERFICIE : 9,827 hectares (comprend également le hameau de Kristel).

POPULATION : *Saint-Cloud, 8.200 habitants (3.200 européens, 5.000 musulmans) ; Kristel, 1.800 habitants (20 européens, 1.780 musulmans).*

RESSOURCES : *Vigne, céréales, forêt, élevage.*

1848. La France est au lendemain d'une deuxième révolution. Les catastrophes politiques, la suspension du travail et le chômage des ateliers nationaux ont jeté sur le pavé de Paris et livré à toutes les tentations du désœuvrement, de la misère et du désespoir des milliers de bras innocents et d'existences déclassées. Dans le but de remédier à cette crise économique, particulièrement aiguë à Paris, mais surtout pour éloigner de la capitale les ouvriers en chômage que l'on considère comme une menace à l'ordre public, l'Assemblée nationale décide la création de colonies agricoles dans les provinces de l'Algérie et vote un crédit de cinquante millions pour leur établissement. Le 27 septembre, le général Lamoricière, ministre de la Guerre, fait préciser dans un arrêté les conditions d'admission des citoyens désireux de s'expatrier pour l'Algérie comme cultivateurs ou ouvriers d'art.

Ainsi donc, ces premiers colons ne sont pas des déportés politiques, mais des gens qui se sont embarqués librement pour l'Algérie. Ils se sont soumis aux formalités nécessaires, fournissant à l'appui de leur demande des pièces authentiques de leur nationalité, de leur âge, de leur profession, de leur moralité, de leur aptitude physique.

Le premier détachement de ces ouvriers-colons est celui qui doit aller peupler le centre de Goudiel, ancien nom de Saint-Cloud. Ce détachement se compose de deux cents familles formant un total de huit cents personnes. Le départ s'effectue du quai de Bercy, le 8 octobre 1848, sous les auspices du général de Lamoricière qui prodigue alors des encouragements aux colons, exhorte leur patriotisme et remet à l'un d'entre eux, le colon Gosselin, un drapeau tricolore, que nous possédons toujours.

Comment s'effectue ce voyage ?

C'est une longue série d'inconcevables vicissitudes. Dites-vous bien qu'à cette époque le chemin de fer n'allait pas même jusqu'à Lyon... On en était encore aux diligences... Pour transporter à la fois tant de monde et de bagages, le gouvernement décide d'emprunter les canaux et les voies fluviales. Nos colons embarquent donc sur des bateaux plats traînés par des chevaux de halage, bateaux

spécialement aménagés, dont l'intérieur offre un coup d'œil aussi pittoresque que lamentable... Et voici Marseille... La frégate l'*Albatros* conduit nos Parisiens jusqu'à Arzew... et le convoi parvient enfin à Saint-Cloud le 26 octobre 1848.

Immense est leur déception, et plus désolée leur surprise à leur arrivée à Saint-Cloud. Le pays est inculte et inhabité : partout des cailloux, des palmiers nains et des lentisques. Où est donc le paradis terrestre promis, où est la riche plaine arrosée par la grande rivière bordée d'arbres magnifiques ?

Goudiel n'était cependant pas désertique : il comprenait deux ou trois foyers d'Espagnols groupés depuis 1845 autour de l'auberge de Joseph Huertas, dit « Campillo », à l'enseigne *A la ville de Saint-Cloud*, qui devait donner plus tard son nom au village. Cette auberge marquait la halte aux conducteurs de troupeaux et aux militaires se rendant d'Oran à Mostaganem. Un Français, M. Laville, vivait là aussi depuis 1846. Enfin quelques militaires du 12<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère tenaient un petit poste.

Ni Campillo, qui s'occupait d'entreprise de voitures publiques et de commerce de comestibles, ni Laville n'avaient encore défriché un espace de terrain appréciable à l'arrivée du détachement. On peut dire que la création du village de Saint-Cloud date de 1848.

Nos colons procèdent immédiatement à leur installation. Ils se partagent des baraquements rudimentaires construits hâtivement par le génie militaire sur un espace débroussaillé qui devint plus tard la place Malakoff. Ces baraques très inconfortables sont formées de pièces accolées de vingt mètres carrés, où doivent vivre pêle-mêle huit personnes souvent de familles différentes. Quarante familles qui ne peuvent se loger sont alors dirigées sur Mefessour pour y former une annexe. Cette annexe s'appelle Renan depuis 1893. Chaque colon reçoit dans le village un lot à bâtir de six ares et un lot de jardin de vingt ares. A chaque famille est attribué selon son importance un lot de deux à dix hectares dans le périmètre de la commune. Chaque colon touche aussi un bœuf, des semences, un porc et un matériel de culture très rudimentaire. La voiture, la charrue, la herse sont communes à quatre puis à deux associés. Cette première distribution est gratuite, les suivantes seront remboursées à long terme. Ainsi pourvus, les colons se mettent à l'œuvre. Leur tâche est immense : tout est à faire, à créer, à organiser. Mille difficultés surgissent ; les concessions sont entièrement en friches. Pour les rendre propres à la culture, il faut d'abord les débarrasser des rocs, des palmiers nains et des lentisques et cela à la pioche ou avec une charrue pour quatre. Dans l'ensemble, nos colons sont des ouvriers : des terrassiers, des menuisiers, des maçons, des doreurs, des tisserands et non des cultivateurs. Ils n'ont aucune connaissance précise d'agriculture, et l'agriculture ne se devine pas ; c'est le résultat d'une longue expérience. Les semences distribuées sont de qualité médiocre et leur distribution est trop tardive. Les instruments aratoires ne sont pas toujours bien choisis, ni appropriés à la nature du sol. La nourriture fournie militairement n'est pas suffisante et souvent de mauvaise qualité. La chaleur précoce de la saison, la sécheresse, extraordinaire cette année-là, rend l'épreuve des colons encore plus pénible et douloureuse. Ils sont une proie facile pour les maladies : le paludisme importé des marais voisins de Têlamine, la dysenterie, le choléra. Le choléra, de 1849 à 1851, se chiffrera par cinquante et un décès, dont dix-neuf en un seul jour. Les colons se réfugient alors sur le plateau de Tazdout pour échapper au mal. A cette époque

M. Campillo fait construire une chapelle à Saint-Roch pour que les siens et ses domestiques soient préservés de cette terrible maladie.

Malgré tous ces obstacles (mauvaise nature du terrain, ignorance du métier de colon, maladies), les vrais travailleurs trouvent dans leur énergie et leur puissance morale le moyen de vaincre les difficultés. Les aventuriers, les faibles ont disparu. La colonie est bientôt réduite aux seuls hommes décidés à résister à tout prix. Dix-huit mois après leur arrivée, trois cents maisons de colonie sont construites, et les colons ont récolté un peu d'orge et de blé, vendu du bois et du charbon provenant du défrichement.

Les vides produits par la maladie ou le désespoir sont comblés en 1851 par de nouveaux volontaires choisis par ordre de priorité parmi les soldats qui ont servi en Algérie, parmi les cultivateurs d'Algérie mariés, parmi les cultivateurs de France mariés.

Cette année 1851 voit la fin de la colonisation subventionnée. Trois ans plus tard, les colons de Saint-Cloud reçoivent leurs titres définitifs de colons. On se salue en disant : « Bonjour, M. le propriétaire ! »

Malgré tous leurs efforts, les colons vivent péniblement sur ce sol peu fertile et peu favorisé par le régime des pluies, qui le plus souvent manquent au moment où elles sont le plus nécessaires aux céréales. En 1852, trois colons, MM. Marquet, Louisin et Desprès, dont on ne saurait trop louer l'initiative intelligente, comprennent qu'il faut changer de culture. En 1851, M. Bonzon, officier directeur de la colonie, avait tenté un essai de culture de la vigne. Il avait échoué. Nos trois amis, aidés de M. Leslin, reprennent l'expérience. Ils achètent à La Sénia et à Misserghin des boutures de vigne et les plantent dans leur terrain. Après une sélection de variétés qui durera plusieurs années, ils distribuent gratuitement les boutures à leurs camarades. De cette époque, 1862, date le vignoble et la prospérité de Saint-Cloud.

En 1864 deux hectares de vigne sont en rapport. En 1868, dix. Pendant les années 1872 et 1873, c'est d'un seul coup le grand essor. Un colon de Saint-Cloud, M. Louis Laurent, obtient en effet, en 1873 à l'exposition de Vienne, un prix pour ses vins et eaux-de-vie. C'est le signal d'un défrichement général et de nouvelles plantations de vigne. En 1895, près de trois mille hectares sont plantés. Nos colons commencent à récolter le fruit de leur travail, et l'aisance franchit le seuil de bien des demeures, quand une calamité s'abat sur le pays : le phylloxéra... Le magnifique vignoble de Saint-Cloud est arrêté dans son bel essor. On arrache ces vignes qui avaient coûté tant de peine, ces vignes qui font l'orgueil de leurs propriétaires ; on se remet aux céréales. La culture en est désastreuse. Il fallut tâtonner pour connaître les plants américains et franco-américains qui conviennent au sol et au climat. Après bien des expériences coûteuses, Saint-Cloud en 1914 avait reconstitué son magnifique vignoble d'autrefois... L'énergie des pionniers se retrouve dans leurs descendants. Actuellement, le vignoble compte plus de quatre mille hectares.

Le village a suivi, lui aussi, les progrès de cette prospérité. Aux baraques et aux maisons de colonie succèdent de belles demeures, aux pistes, un réseau routier particulièrement dense. Des municipalités laborieuses et pleines d'initiative font bénéficier Saint-Cloud de toutes les commodités de la vie moderne et l'embellissent de belles plantations de pins. Aujourd'hui, la petite ville de Saint-Cloud,

forte de huit mille deux cents habitants, est devenue chef-lieu de canton et par là même le centre d'attraction de toute la région.

A côté de l'œuvre des pionniers nous nous faisons un devoir de signaler les services éminents rendus à nos colons par les Espagnols émigrés pour la plupart d'Almeria et de Valence. Par leur travail et leur expérience des cultures méditerranéennes ils ont été d'un grand secours aux colons français et ont contribué à la prospérité du pays.

Nous ne saurions oublier un autre élément de cette prospérité : les Musulmans. Mieux adaptés que quiconque au climat et au sol algérien, ils ont prêté leurs bras pour contribuer à la mise en valeur du pays. D'abord peu nombreux (deux cents en 1852) et disséminés en tribus nomades, ils se sont fixés petit à petit, grossissant Saint-Cloud d'un quartier de plus en plus important. Unis par un même labeur à nos colons, les uns et les autres ont adopté notre pays, et dans les longues listes gravées sur notre monument aux morts sont fraternellement mêlés les noms de tous ces Français qui ont donné leur vie pour notre patrie.

---

*Notre concitoyen, M. Edouard Utudjian, architecte-urbaniste, dont le nom est bien connu et estimé dans les milieux spécialisés, a bien voulu nous faire parvenir quelques notes sur un travail aussi délicat qu'important :*

#### La restauration de la basilique du saint sépulcre à Jérusalem

*M. Utudjian collabore à de nombreuses revues techniques et il est l'auteur de nombreux ouvrages, dont Urbanisme souterrain qui fait autorité en la matière. Il fonda en 1936 la revue Le monde souterrain, dont il est également le directeur. Architecte diplômé par le gouvernement et urbaniste diplômé de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, il est maître de conférences à l'école nationale supérieure des Beaux-Arts, à l'école spéciale d'architecture de Paris, et au conservatoire national des Arts et Métiers.*

On sait que la basilique du saint sépulcre (le tombeau du Christ, le calvaire et la grotte où sainte Hélène découvrit la sainte croix) se trouve à Jérusalem, en territoire jordanien.

Ce vaste complexe comporte l'anastasis, datant de Constantin et rebâti au VIII<sup>e</sup> siècle, et la rotonde surmontée d'une coupole qui abrite le tombeau proprement dit du Christ. Le *catholicon*, basilique construite par les croisés au XII<sup>e</sup> siècle qui abrite le calvaire et le lieu de crucifixion de Jésus, la basilique souterraine avec une grotte profonde où sainte Hélène découvrit la sainte croix.

Cet ensemble unique, haut lieu de la chrétienté, appartient aux trois communautés chrétiennes : grecque orthodoxe, arménienne et latine (Eglise apostolique). En outre, les couvents franciscains, coptes, grecs, syriens, arméniens et abyssins dont les locaux s'enchevêtraient dans ce vaste ensemble posent depuis quinze siècles des problèmes de délimitation des propriétés respectives de chacune des communautés chrétiennes. Les inondations, les incendies, les séismes ont durant des siècles provoqué des dégradations importantes dont la restauration a toujours provoqué des conflits entre les communautés. A la suite des derniers séismes, des mouvements tectoniques et aussi de l'ac-

tion des intempéries, des désordres importants ont été constatés dans la stabilité de ce vaste ensemble. D'importants travaux d'étalement ont été exécutés. Durant ces dernières années d'éminents experts se sont penchés sur divers projets de restauration et de consolidation du monument.

A la suite des accords de 1957 entre les trois communautés chrétiennes devant l'émotion exprimée par le monde chrétien pour mettre fin à l'état de délabrement de ce lieu sacré de la chrétienté, les travaux de restauration et de consolidation furent confiés à trois experts, un pour chacune des communautés. Ainsi la communauté grecque (patriarche grec orthodoxe de Jérusalem) fit appel à M. le professeur Orlandos (directeur des monuments historiques de Grèce), assisté du professeur Koronaios (professeur à l'école polytechnique d'Athènes). La communauté latine a fait appel à un Français, M. Jean Trouvelot, inspecteur général des monuments historiques de France. Nous avons la joie d'apprendre que la communauté arménienne (patriarche arménien de Jérusalem) a fait appel à notre compatriote et concitoyen, M. Edouard Utudjian, clodoaldien depuis trente-cinq ans, architecte D.P.L.G. urbaniste, ancien élève des monuments historiques, qui avait déjà été chargé de la restauration de la cathédrale d'Etchmiadzine (iv<sup>e</sup> siècle), prototype des églises carolingiennes, pour le compte de la fondation Gulbenkian.

Les trois experts, à savoir MM. Orlandos, Trouvelot et Utudjian, furent convoqués à Jérusalem au mois d'août pour le début des travaux.

Au cours de laborieuses études et confrontation de diverses méthodes de travail, les plans de restauration et les devis et cahiers des charges des travaux furent arrêtés, signés et soumis aux trois communautés pour ordre d'exécution. C'est la première fois dans l'Histoire depuis de nombreux siècles qu'un accord est intervenu sur le plan technique entre les architectes des trois communautés propriétaires.

Durant son séjour, M. Utudjian fut l'objet d'égards particuliers de la part de leurs Béatitudes les patriarches grec et arménien de Jérusalem ainsi que de la part de la custodie de terre sainte de la communauté latine. Il fut à plusieurs reprises reçu en audience par S.E. le gouverneur de Jérusalem et par S.M. le roi de Jordanie au palais royal d'Annam.

---

## DISTINCTIONS HONORIFIQUES

---

### **Ordre national de la Légion d'honneur.**

*Chevaliers :*

M<sup>lle</sup> THOMAS, 7, rue Dailly (décret du 15 juillet 1960) ;

M. Maurice VILLETTE, 9, rue de l'Aqueduc (décret du 12 août 1960).

### **Ordre de la Santé publique.**

Par décret du 28 juillet 1960,

M. François SIMON, directeur administratif de la Ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail, 26, rue Dailly, a été nommé chevalier de l'Ordre de la Santé publique.

### **Ordre des palmes académiques.**

Par décret du 3 août 1960 portant promotions et nominations dans l'ordre des palmes académiques ont été nommés :

*Officiers :*

M<sup>lle</sup> Christiane PIVET, professeur de lycée à Saint-Cloud ;  
M. François ROUDARD, professeur de lycée à Saint-Cloud.

*Chevaliers :*

M<sup>lle</sup> Gilberte-Marie BALAJAS, institutrice à Saint-Cloud ;  
M. Maurice MASCOMERE, professeur de lycée à Saint-Cloud ;  
M<sup>me</sup> MICOZZI, née Jeanne VIOCHOT, directrice des études au lycée de Saint-Cloud.

### **Médaille d'honneur de la police française.**

(Promotion 1959.)

Par arrêté du 13 juin 1960, la médaille d'honneur de la police française a été décernée aux fonctionnaires dont les noms suivent, en récompense de leurs bons services et du dévouement dont ils ont fait preuve dans l'exercice de leurs fonctions :

MM. Jean BOCCIARELLI, sous-brigadier, Saint-Cloud.  
Georges COLLAS, — — —  
Simon CONSTANT, brigadier-chef, Saint-Cloud.  
Gabriel GLADIN, sous-brigadier, Saint-Cloud.  
Jean LABORIE, — — —  
Arthur MAZUEL, — — —  
Roger ROUSSEAU, officier de police adjoint, Saint-Cloud.

### **Médaille d'honneur de la jeunesse et des sports.**

Par arrêté du 11 juillet 1960, la médaille de la jeunesse et des sports est décernée à :

MM. Vital BLANCON, Saint-Cloud-les Coteaux ;  
Pierre BROWAEYS, Saint-Cloud ;  
Roger CHAUVÉAU, Saint-Cloud ;  
Paul PROST, Saint-Cloud.

### **Médaille d'honneur départementale et communale.**

Par arrêté du 22 avril 1960, la médaille d'honneur départementale et communale d'argent est décernée aux agents dont les noms suivent :

MM. Louis LE HALPER, ouvrier professionnel à la mairie de Saint-Cloud ;  
Achille MAURICE, contremaître à la mairie de Saint-Cloud.

*Nos félicitations aux nouveaux promus ou décorés.*

---

## LES TARIFS S.N.C.F. BANLIEUE SONT RELEVÉS

---

Les tarifs de chemins de fer sur les lignes de banlieue viennent d'être sensiblement majorés (1,80 à 2,20 en deuxième classe et 3,60 à 5,20 la carte hebdomadaire).

En ce qui concerne Saint-Cloud, commune limitrophe de Paris (rive bois de Boulogne), le tarif appliqué paraît d'autant plus excessif que les Clodoaldiens supportent et supporteront longtemps encore la conséquence du tracé de la ligne qui du sud-ouest de la capitale décrit une vaste courbe pour pénétrer dans Paris par le nord-ouest.

Quel remède envisagé, sinon le raccordement à la ligne de métro express qui doit desservir le palais du C.N.I.T. Souhaitons que celle-ci se réalise rapidement pour mettre à la portée des Clodoaldiens un moyen de transport rapide et économique.

---

### SAVEZ-VOUS QUE...

Dans le département de la Seine les écoles primaires reçoivent le concours de professeurs d'éducation physique payés par l'Etat.

En Seine-et-Oise si les communes désirent avoir des professeurs, elles doivent les appointer tant le nombre mis à la disposition par l'Académie est ridicule.

Pourquoi cette différence ?

---

M. Becart, ancien conseiller municipal, inspecteur général au ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, s'est retiré à Avesnelles (Nord).

Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.

---

M<sup>me</sup> Simone Coulaud-Herzog, sœur de M. Maurice Herzog, bien connue à Saint-Cloud où elle vécut jusqu'en 1950, s'est retirée à Praz-sur-Arly (Haute-Savoie), où elle a fondé avec son mari une maison d'enfants à caractère sanitaire nommée « La Prairie ».

---

### Offre d'emploi

Pour les services administratifs de la mairie il est demandé une *sténo-dactylographe*.

Cet emploi conviendrait en particulier à une personne déjà en fonctions dans une administration publique, qui désirerait se rapprocher de Saint-Cloud.

Ecrire ou se présenter d'urgence à M. le secrétaire général de la mairie.

---

### ECHANGES DE LOGEMENTS

*Echangerait pavillon*, 2 pièces cuisine, W.C., véranda, jardin, Marseille, parc Borelly, 200 m plage et bus — *contre* identique ou plus grand ou appartement région de Saint-Cloud. S'adresser à M. GLAZAL, 131, boulevard Exelmans, à Paris.

*Echangerait* un studio cuisine-entrée, chauffage central, rez-de-chaussée, faible loyer. M. A. LE HOUEROU, Sec. 28-92. — *contre* similaire ou 2 pièces en étage, Saint-Cloud ou région.

*Echangerait*, Paris (3<sup>e</sup>), métro Arts-et-Métiers, 5<sup>e</sup> étage (sans ascenseur) sur rue, grand balcon, appartement 3 pièces-cuisine (bloc évier et placards), salle de bains, W.C., entrée — *contre* 4 ou 5 pièces bon standing. Au besoin vendrait l'appartement de Paris. Tél. : TUR. 05-46.

*Echangerait* appartement Saint-Denis, route de Stains, arrêt autobus, 8 m carrefour Pleyel, espaces verts, comprenant 2 pièces, cuisine, salle d'eau, W.C., vide-ordures, ascenseur, grandes baies vitrées, chauffage central, parc derrière l'immeuble — *contre* 3 ou 4 pièces à Saint-Cloud. M<sup>me</sup> Jeanne Pons, 10, avenue Saint-Rémy, à Saint-Denis.

*Echangerait* studio, cuisine, salle d'eau, quartier Barbès (chauffage central), faible loyer, 3<sup>e</sup> étage — *contre* similaire ou plus grand à Saint-Cloud. S'adresser à M<sup>lle</sup> Charpentier, lycée de jeunes filles.

*Echangerait* 3 pièces, entrée-cuisine, W.C. au 4<sup>e</sup> étage, eau-gaz-électricité, 1, place du Pas, à Saint-Cloud, loyer annuel 50.000 fr. — *contre* appartement dans H.L.M., de préférence rue du Docteur-Desfossez (même composition).

*Echangerait* 2 pièces cuisine plus réduit, 4<sup>e</sup> étage, 12, rue de la Libération, à Saint-Cloud — *contre* 3 pièces-cuisine à Saint-Cloud. S'adresser à M<sup>me</sup> MILOT, 12, rue de la Libération.

*Echangerait* appartement, immeuble neuf, tout confort, 5 pièces, loyer modéré, Saint-Cloud — *contre* 5, 6 ou 7 pièces, minimum 125 m<sup>2</sup>, belle situation, grand confort, à Saint-Cloud de préférence. Tél. : MOL. 35-23, le matin.

---

### CARNET DE DEUIL

Nous avons appris avec regret le décès de M. Francisque Clerget survenu subitement dans sa famille à Rouen, où il passait son congé annuel.

M. Clerget était employé à la mairie de Saint-Cloud et devait prendre une retraite bien méritée après trente-cinq années de services passés auprès de la ville de Saint-Cloud tant en qualité d'agent de l'ancien octroi que d'agent de la mairie.

Nous présentons aux membres de sa famille nos condoléances renouvelées.

\*

\*\*

Nous avons été avisé du décès de M. François Lemonnier, ancien notaire, père de M. André Lemonnier, conseiller municipal.

Nous assurons M. Lemonnier et les membres de sa famille de notre sympathie et leur présentons nos sincères condoléances.

\*

\*\*

Madame veuve Georges Benezech décédée à Saint-Cloud dans sa quatre-vingt-unième année était l'un des membres d'une des plus anciennes familles clodoaldiennes.

Nous renouvelons nos condoléances à MM. Paul, Henri et Maurice Benezech ainsi qu'aux nombreux parents et amis de la défunte.

---

### Les Activités des Associations Locales

---

#### Le Souvenir français

Association nationale fondée en 1887, reconnue d'utilité publique le 1<sup>er</sup> février 1906, a pour mission de :

1<sup>o</sup> Conserver la mémoire de ceux qui sont morts pour la France au cours de son histoire ou qui l'ont honorée par de belles actions ;



2° Veiller à l'entretien de leurs tombes ainsi qu'à celui des monuments élevés à leur gloire ;

3° Transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives.

Le comité de Saint-Cloud entretient le carré militaire du cimetière communal où reposent près de quatre-vingt dix soldats « morts pour la France » depuis 1914. Afin d'accomplir cette mission que les guerres ont considérablement accrue, le Souvenir français a besoin du concours de tous.

Notre comité local fait appel à tous les Clodoaldiens pour qu'ils s'associent à lui comme membres titulaires, bienfaiteurs ou donateurs et prouvent par leur générosité la gratitude personnelle que chacun doit à la mémoire des « morts pour la France ».

Les membres du bureau sont toujours à la disposition de nos concitoyens pour leur donner tous renseignements utiles.

*Président honoraire* : M. L. POSTE, 11 bis, rue Montretout ;

*Président* : M. Robert M. FINELLE, 92, boulevard de la République ;

*Vice-présidents* : MM. F. BALLOCHE, 29, rue Gounod, B. CADO, 25, rue de la Paix ;

*Secrétaire* : M. A. VILLE, 32, rue du 18-Juin ;

*Trésorier* : M. E. MARÉCHAL, 27, rue Armengaud ;

*Porte-drapeau* : M. M. HOUËL, 4, rue de Nogent.

### Association d'aide aux personnes âgées

19, rue du Calvaire, à Saint-Cloud (S.-et-O.)

L'Association d'aide aux personnes âgées rappelle que son service d'aide ménagère à domicile fonctionne sans interruption.

Toute personne seule, qu'elle soit alitée par la maladie ou à la sortie de clinique ou d'hôpital, qu'elle soit malade chronique, ou qu'elle soit immobilisée par suite d'accident, peut faire appel à notre service d'aide ménagère.

Les conventions signées avec la Sécurité sociale, la préfecture de Seine-et-Oise et le bureau d'aide sociale nous donnent pouvoir d'aider matériellement toute personne seule à assurer ses besoins ménagers.

Cette aide est entièrement gratuite. Dans certains cas, un prêt de linge (draps, serviettes, torchons) peut être envisagé.

Pour obtenir cette aide ménagère, téléphonez au secrétariat de l'association : M<sup>me</sup> Suzanne (MOL. 49-78) ou à votre médecin habituel, ou aux centres de soins de la maison Monestier.

### Croix-Rouge française

COMITE DE SAINT-CLOUD

*Cours de secourisme, auxiliaires sanitaires, monitorat.* — Le comité de Saint-Cloud vous invite cordialement à venir suivre les cours de secourisme.

Vous y obtiendrez le brevet d'Etat du ministère de l'Intérieur « secouriste de la protection civile » et le brevet de la Croix-Rouge française.

Ouverture des cours de secourisme le jeudi 12 octobre 1960 à 20 h. 30, salle C.R.F. (centre culturel), 14, rue des Ecoles, Saint-Cloud.

Pour les secouristes diplômés, protection civile et C.R.F., une session spéciale d'auxiliaire sanitaire sera ouverte début novembre 1960.

Inscription d'urgence auprès de M<sup>me</sup> Soubeyroux, directrice des E.S.C.R.F., 32, rue du 18-Juin, Saint-Cloud - MOL. 67-91.

*Activités secouristes.* — Nos secouristes ont assuré de nombreux postes de secours, tant à la fête de mai, à la messe pontificale du XIV<sup>e</sup> centenaire, à la fête patronale, au stade, au Tour de France,

dans les diverses compétitions sportives que chaque dimanche sur un tronçon de l'autoroute de l'Ouest de 16 heures à 22 heures avec leur camionnette équipée en ambulance. Ils ont aidé à maints départs et retours d'enfants dans les gares Ils ont convoyé de nombreux enfants isolés.

Qu'ils soient ici remerciés.

*Création d'une équipe de détection de radioactivité.* — Grâce au concours de M. Raymond Giraud, chef du service de protection atomique, biologique et chimique du ministère de l'Intérieur et conseiller municipal de Saint-Cloud, le comité a créé une équipe spécialisée et dotée du matériel le plus complet sous la direction de M. Giraud, que nous remercions vivement.

*Service social. - a) Placements d'enfants.* — Une cinquantaine d'enfants de Saint-Cloud ont été placés par la Croix-Rouge de Saint-Cloud dans les placements familiaux sanitaires (C.R.F. de Besançon et Pontarlier) et une dizaine en aeriums et instituts spéciaux.

*b) Gymnastique corrective groupée.* — Pour tous renseignements prière de s'adresser à la permanence ou par téléphone à M<sup>me</sup> Renoux, vice-présidente, 19 bis, rue du Calvaire (MOL. 00-35).

*Création d'une chaîne de secours-transport.* — Les automobilistes volontaires peuvent s'inscrire à la permanence ou chez M. Bouet (VAL. 47-56), 19, rue du Calvaire. En effet, nous sommes souvent sollicités par les services sociaux de l'hôpital Raymond-Poincaré (Garches) pour transporter des adultes ou des enfants paralysés dans leurs familles à l'occasion de certaines fêtes (Noël, Pâques, etc.).

Ceci est un projet qui peut devenir une réalité qui rendra de grands services.

*Concours de ballons 1960. — Résultats :*

1 <sup>er</sup> Prix	HEBERT Roland (Vincennes),	ballon arrivé à	Alger
2 <sup>e</sup>	— BOUET Charles (Saint-Cloud),	—	Menton
3 <sup>e</sup>	— LEFRANC Michel (Saint-Cloud),	—	Marseille
4 <sup>e</sup>	— MARQUAT Colette (Paris),	—	Marseille
5 <sup>e</sup>	— RABARTIN Philippe (Paris),	—	Vaucluse
6 <sup>e</sup>	— BOIVIN Monique (Saint-Cloud),	—	Vaucluse
7 <sup>e</sup>	— SUBRENAT Michel (Saint-Cloud),	—	Aveyron
8 <sup>e</sup>	— BRUNET (Paris),	—	Lot
9 <sup>e</sup>	— M <sup>me</sup> LA MORE (Saint-Cloud),	—	Isère
10 <sup>e</sup>	— PESSIN (Saint-Cloud),	—	Hte-Loire
11 <sup>e</sup>	— BERTRAND Michel (Saint-Cloud),	—	Hte-Loire

Le comité de Saint-Cloud remercie tous les acheteurs de ballons qui ont contribué à remplir un peu sa caisse.

*Bal.* — Nous prévoyons un bal de nuit au début de décembre. Celui-ci sera annoncé par voie d'affiches.

*Réception.* — Permanences les mardis et vendredis de 15 à 19 heures au centre culturel, 14, rue des Ecoles.

Le comité de Saint-Cloud.

C.C.P. Paris 1665-76.

### Comité national de défense contre l'alcoolisme

#### Création d'un comité cantonal à Saint-Cloud,

14, rue des Ecoles

*Président d'honneur* : M. le maire de Saint-Cloud ;

*Président* : M. le docteur HAAS ;

*Vice-présidente* : M<sup>me</sup> DANEELS ;

*Trésorière* : M<sup>me</sup> VAREILLE ;

*Administrateurs* : M<sup>me</sup> G. BIDAULT, MM. HARDOUIN, MONNIER, ULRICH.

*Lutte préventive contre l'alcoolisme.* ....

Première réunion d'information le 4 novembre 1960 au centre culturel, à 21 heures (sur invitation). Grande réunion de propagande avec projection du film *L'appel du destin* courant décembre (la date en sera annoncée par voie d'affiches).

*Lutte curative.*

Aide aux foyers touchés par l'alcoolisme (désintoxication et aide au reclassement social des alcooliques).

Pour tous renseignements prière de s'adresser ou écrire à la permanence (ouverte le mardi de 16 à 18 heures) à M<sup>me</sup> Daneels, vice-présidente du comité.

## Cercle hippique de Saint-Cloud

LA FETE EQUESTRE DU 22 MAI

Grâce à l'obligeance de M. l'inspecteur général Brunau, notre magnifique parc a pu servir de cadre à la première manifestation équestre d'envergure organisée par le Cercle hippique de Saint-Cloud.

Le 22 mai, en effet, plusieurs milliers de personnes ont assisté sur le terrain des Mignardises et ses environs immédiats à un concours complet d'équitation disputé par une trentaine de concurrents appartenant à toutes les sociétés hippiques de la région parisienne, à un concours hippique militaire, à la célèbre reprise des tandems de la garde républicaine de Paris et à une magnifique présentation de haute école du colonel Brau, ancien membre de l'équipe de France de dressage des jeux olympiques, qui étaient les quatre éléments importants de cette réunion.

M. Jean de Faucon, président du Cercle hippique, qui, avec ses deux vice-présidents, MM. Jean Marin et Robert Risch, n'avait rien négligé pour que cette journée soit réussie, a tenu à nous souligner l'appui important qu'il a trouvé auprès de la municipalité et du comité des forains.

Il a voulu, également, que soit remercié M. Roger Delcroix, directeur de Sabretache de Maisons-Laffitte, qui a assumé la lourde responsabilité de tous les problèmes techniques de la manifestation, secondé par M. Duplan. Il a voulu, enfin, exprimer sa reconnaissance à la garde républicaine de Paris.

De très nombreuses personnalités ont assisté aux différentes disciplines de ce véritable festival du cheval.

Le jury était présidé par le commandant de Fremainville, assisté de M. Blanc, officier des haras, du capitaine Sorlin, de la garde républicaine de Paris, et de M<sup>me</sup> Roger Delcroix.

Cette journée fut en tous points magnifique et a témoigné de la très belle vitalité de notre jeune cercle hippique. Elle a également prouvé tout l'intérêt que les Clodoaldiens manifestent en faveur du sport équestre et elle a prouvé enfin que le parc de Saint-Cloud était un cadre idéal pour le cheval de sport. Nous sommes certains que le Cercle hippique ne s'en tiendra pas à ce seul effort, et que dans l'avenir nous aurons l'occasion de revoir une telle manifestation.

Toutes les épreuves ont été commentées au micro par Jean de Faucon, et les coupes, prix et médailles avaient été offerts par la municipalité, le Cercle hippique, la Sabretache de Maisons-Laffitte, *L'information hippique*, les Parfums Carven, les Portos Antonat et les automobiles Simca.

### LES JEUNES CAVALIERS SE DISTINGUENT

Nous sommes très heureux de féliciter les jeunes cavalières et cavaliers du Cercle hippique de Saint-Cloud, qui viennent de satisfaire avec succès aux examens d'équitation du premier et du deuxième degré :

Premier degré : MM<sup>mes</sup> Gaillard, Cl. Thoreau, Silly, M. Tetreau, M. J.P. Beneteau.

Deuxième degré : M<sup>me</sup> Cl. Thoreau.

### Les activités de la société municipale

P.U.A.S. « La Clodo »

#### SECTION FOOTBALL (Clodo Paris-Star)

La saison des championnats de Paris est commencée, et nos équipes, en raison des succès obtenus l'année dernière, disputeront leurs matches en *promotion d'honneur*.

L'équipe première est en tête de son groupe (B) par suite de ses victoires sur le Club sportif municipal de Puteaux (2 à 1), l'Association sportive de Chatou (1 à 0) et le Club olympique de La Courneuve (4 à 0)

Nous invitons tous les sportifs clodoaldiens qui s'intéressent au football à assister nombreux aux matches qui se dérouleront tant au stade municipal, rue du 18-Juin, que sur le terrain concédé au bois de Boulogne, pont de Puteaux, pelouse de Bagatelle, et dont le calendrier pour les matches « aller » est fixé ainsi qu'il suit :

Equipes premières, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> réserves (13 clubs engagés) au stade municipal, dimanche après midi, contre U.A.S. « La Clodo » Paris-Star

23 octobre. — Stade Saint-Germain (1<sup>re</sup> et 1<sup>re</sup> réserve).  
30 octobre. — Club olympique cheminots (2<sup>e</sup> réserve).  
13 novembre. — Entente sportive Basse-Seine (1<sup>re</sup> et 1<sup>re</sup> réserve).  
20 novembre. — Racing-club de Levallois (1<sup>re</sup> et 1<sup>re</sup> réserve).  
4 décembre. — Union sportive Argenteuil (2<sup>e</sup> réserve).  
11 décembre. — Courbevoie Sports (1<sup>re</sup> et 1<sup>re</sup> réserve).  
8 janvier. — Etoile sportive de Saint-Leu (1<sup>re</sup> et 1<sup>re</sup> réserve).  
15 janvier. — Club athlétique de Mantes (2<sup>e</sup> réserve).

En coupe de France, l'équipe première reste qualifiée pour le troisième tour. Au premier et deuxième tours elle a battu respectivement le Club sportif de Bonnières (5 à 1) et l'Association sportive de Mantes (2 à 1).

Stade municipal, rue du 18-Juin, ou pelouse de Bagatelle contre P.U.A.S. « La Clodo » Paris-Star.

a) Equipe junior (12 clubs engagés).

13 novembre. — A.S.A. 7<sup>e</sup> arrondissement (Bagatelle).  
4 décembre. — C.O. Billancourt (Saint-Cloud).  
25 décembre. — E.S.C. Trappes (Saint-Cloud).  
22 janvier. — C.A. Orsay (Bagatelle).

b) Equipes cadets (1) et minimes (1) (12 clubs engagés).

23 octobre. — Stade Saint-Germain (Bagatelle).  
6 novembre. — U.S. Vésinet (Saint-Cloud).  
20 novembre. — A.S. Chatou (Bagatelle).  
11 décembre. — C.S.M. Clamart (Bagatelle).

Des matches amicaux ont également lieu, presque tous à l'extérieur, pour deux équipes de cadets, deux équipes de minimes et deux équipes de pupilles.

Stade municipal, rue du 18-Juin, dimanche matin, contre P.U.A.S. « La Clodo » Paris-Star.

Equipes d'« anciens » A et B (7 clubs engagés).

16 octobre. — U.S.M. Carrières.  
30 octobre. — Asnières S.P.  
18 décembre. — Stade français.  
22 janvier 1961. — Stade Saint-Germain.

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance de 1<sup>er</sup> juillet 1960

Présents : M. CHAVETON, maire ; MM. MONSEL, ROLLIN, M<sup>me</sup> CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, maires adjoints ; MM. DE PLINVAL, LARIQUE, RAVAISSÉ, COLLAIN MARIN, PETIT, GIRAUD, MAILLET, GUILLAUME, LEMONNIER, SCHMITT, MM<sup>mes</sup> DESAUBLIAUX LORRAIN, M. HARDOUIN.

Absents excusés : M. BOURGUES, M<sup>me</sup> CHOISSET, MM. PLEAU, COLIN, DELAHAYE, DUCROS.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. BOURGUES a donné pouvoir à M. CHAVETON ;  
M<sup>me</sup> CHOISSET a donné pouvoir à M<sup>me</sup> CLEMENT ;  
M. PLEAU a donné pouvoir à M. PETIT ;  
M. COLIN a donné pouvoir à M. GUILLAUME ;  
M. DELAHAYE a donné pouvoir à M. MONSEL.

..

Secrétaire de séance : M. Etienne COLLAIN, nommé à l'unanimité.

..

Au début de la séance M. le maire adresse les félicitations du conseil à M. CLEMENT à l'occasion du mariage de sa fille et le prie de transmettre aux jeunes époux les meilleurs vœux de bonheur de l'assemblée.

Il adresse également des félicitations à tous ceux qui ont contribué à l'organisation des fêtes du XIV<sup>e</sup> centenaire, en particulier à M. COUTUREAU.

M. COUTUREAU remercie M. le maire des éloges qu'il veut bien lui adresser et souligne que la réussite des fêtes du XIV<sup>e</sup> centenaire est due à un travail d'équipe.

..

Le procès-verbal de la séance du 6 avril est adopté à l'unanimité. Le conseil procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITÉ :

1<sup>o</sup> Adopte le plan d'aménagement communal tel qu'il est présenté et demande sa prise en considération par le ministère de la Construction et du Logement; après cette étude, le plan sera soumis à l'enquête publique;

2<sup>o</sup> Autorise la passation d'un marché de gré à gré avec M. Trila, entrepreneur adjudicataire des travaux d'entretien de l'éclairage public de la ville, pour fourniture de matériel pour l'éclairage des rues Pasteur et du Val-d'Or;

3<sup>o</sup> Décide le principe de l'acquisition de la propriété Bouffier, sise avenue du Maréchal-Foch, comprise dans l'aménagement projeté, angle avenue du Maréchal-Foch et rue Ernest-Tissot;

4<sup>o</sup> a) Décide d'aliéner la propriété communale en cours de construction rue des Ecoles (pavillon de fonctions) au profit de l'hôpital de Saint-Cloud, celui-ci la prenant en l'état;

b) Autorise le maire à poursuivre les pourparlers avec les propriétaires de la villa d'angle rues du Mont-Valérien et du Val-d'Or, en vue de son acquisition pour une opération d'urbanisme;

5<sup>o</sup> Autorise le maire à poursuivre les pourparlers avec l'administration des Domaines pour l'acquisition d'anciennes voies ferrées désaffectées (ligne stratégique gare du Val-d'Or-arsenal de Puteaux) pour l'établissement d'un parking et d'un square public réservé aux enfants;

6<sup>o</sup> Donne un avis favorable à la signature d'un avenant au cahier des charges pour la concession de la distribution d'énergie électrique en tensions normalisées 220-380 volts.

7<sup>o</sup> Ratifie la renonciation au bénéfice du privilège de vendeur et de l'action résolutoire appartenant à la ville de Saint-Cloud, que M. le maire avait signée lors de la passation de l'acte de vente d'un terrain rue Dailly au profit de la société « Le logement familial du bassin parisien »;

8<sup>o</sup> Adopte le nouveau taux indiqué par M. le préfet de Seine-et-Oise en corrélation avec le relèvement des traitements des fonctionnaires au profit du personnel enseignant pour la surveillance des cantines;

9<sup>o</sup> Autorise le maire à signer le renouvellement de bail du droit de chasse dans la propriété de Charbonnière, à Saint-Jean-de-Braye, pour une période de trois ans;

10<sup>o</sup> Vote l'ouverture d'un crédit pour la constitution du capital social d'une société d'économie mixte qui sera chargée de la réalisation immobilière prévue au rond-point Tissot-avenue du Maréchal-Foch;

11<sup>o</sup> Décide de porter au nouveau taux établi par M. le trésorier payeur général l'indemnité de gestion accordée à M. le receveur-percepteur municipal de la ville;

12<sup>o</sup> Demande le versement au budget communal des fonds libres provenant du reliquat du budget vicinal 1959;

13<sup>o</sup> Décide de relever le tarif demandé aux forains dans le bas parc de Saint-Cloud, à l'occasion de la fête patronale de septembre;

14<sup>o</sup> Décide l'ouverture de crédits complémentaires pour pallier l'insuffisance de certaines prévisions;

15<sup>o</sup> Fixe les effectifs du personnel communal, les modalités de recrutement et les durées de carrière, et adopte les échelles de reclassement du personnel en fonctions;

16<sup>o</sup> Décide de relever l'indemnité forfaitaire annuelle allouée au gardien du stade Kelly;

17<sup>o</sup> Autorise le maire à confier à M<sup>e</sup> Lecoq, avocat, le soin de défendre la ville dans les instances engagées devant le tribunal administratif :

a) Par M<sup>me</sup> veuve Chenu contre un arrêté d'alignement rue Dailly et rue Gaston-Latouche;

b) Par la société Marceau contre l'arrêté municipal d'interdiction de projeter à Saint-Cloud certains films jugés licencieux.

#### AFFAIRES DIVERSES

LE CONSEIL, A L'UNANIMITÉ :

a) Décide d'ajourner la demande de garantie communale présentée par les établissements hospitaliers de Saint-Cloud pour un premier emprunt de 40 millions destiné aux travaux d'extension des dits établissements.

Motive cette décision par le fait que la commission administrative des établissements hospitaliers ne fonctionne pas au complet, en raison de la démission de trois de ses membres.

b) Décide d'accorder la garantie communale à la Société des « Amis de l'église de Montretout », sous réserve de la constitution d'un comité privé de garantie.

La séance est levée à zéro heure trente.

Le rapporteur :  
E. COLLAIN.

#### Séance du 25 septembre 1960

Présents : M. CHAVETON, maire; MM. MONSEL, ROLLIN, CLEMENT, maires adjoints; MM. DE PLINVAL, LARIQUE, RAVAISSE, COLLAIN, PETIT, BOURGUES, GIRAUD, MAILLET, M<sup>me</sup> CHOISSET, MM. GUILLAUME, PLEAU, SCHMITT, DELAHAYE, M<sup>me</sup> LORRAIN, M. HARDOUIN.

Absents excusés : M<sup>me</sup> CLEMENT, MM. RAYNAUD, COUTUREAU, MARIN, LEMONNIER, COLIN, DESAUBLIAUX.

Absent : M. DUCROS.

Conformément aux dispositions de la loi du 5 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M<sup>me</sup> CLEMENT a donné pouvoir à M. ROLLIN;  
M. RAYNAUD a donné pouvoir à M. CLEMENT;  
M. COUTUREAU a donné pouvoir à M. DE PLINVAL;  
M. MARIN a donné pouvoir à M. RAVAISSE;  
M. COLIN a donné pouvoir à M. GUILLAUME.

..

Secrétaire de séance : M. Henri BOURGUES est nommé à l'unanimité.

..

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. HARDOUIN pose une question concernant l'augmentation de 20.000 NF du prix envisagé pour la cession par la ville aux établissements hospitaliers de Saint-Cloud d'une propriété (logement de fonctions) sise rue des Ecoles.

Le maire indique que la valeur de cette propriété a été augmentée depuis que les travaux y ont été faits, et que le nouveau prix correspond à l'estimation minimum des Domaines.

Le conseil procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1<sup>o</sup> Décide, à l'unanimité, afin de permettre la continuation des travaux présentement arrêtés, d'accorder aux établissements hospitaliers de Saint-Cloud la garantie de la ville pour un emprunt de 900.000 NF à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations sur les fonds provenant de la Caisse d'Épargne de Versailles;

2<sup>o</sup> Décide, à l'unanimité, le relèvement du tarif horaire du personnel enseignant pour la surveillance des cantines scolaires.

D'autre part, décide également à l'unanimité que, dans l'avenir, les taux maxima seront appliqués conformément à l'arrêté interministériel du 8 juillet 1951.

3<sup>o</sup> Autorise le règlement d'une note d'honoraires présentée par M<sup>e</sup> Courtaigne, avoué à Versailles, qui a défendu les intérêts de la ville dans l'affaire Fauque.

4° Autorise le règlement d'une note d'honoraires présentée par M<sup>e</sup> Hericourt, avoué à Paris, qui a défendu les intérêts de la ville dans l'affaire Bremont

5° Après lecture par M. le maire d'une lettre de M. DUCROS, en date du 14 septembre, donnant sa démission de conseiller municipal de Saint-Cloud, d'une part pour des raisons personnelles, d'autre part en raison de la non-publication dans le *Bulletin municipal* de son explication de vote relatif à la subvention municipale pour les fêtes du XIV<sup>e</sup> centenaire de saint Cloud (M. DUCROS ayant voté contre car il estime que les grandes fêtes populaires ne sont pas opportunes tant que dureront les événements d'Algérie), ainsi que la non-publication du compte rendu du repas de l'amitié 1960 et enfin en raison de son désaccord sur les principes de fonctionnement de la caisse des écoles publiques, M. le maire demande au conseil l'autorisation d'intervenir auprès de M. DUCROS pour le faire revenir sur sa démission, et le conseil, unanime, le charge de faire cette démarche en son nom.

6° A la suite de l'exposé du maire concernant le projet mis à l'enquête par l'administration des Ponts et Chaussées pour l'élargissement du quai Carnot et après lecture des conclusions rédigées par l'Association des propriétaires et locataires riverains des bords de la Seine.

#### « LE CONSEIL,

« Ouï l'exposé de M. le maire qui signale qu'un projet d'élargissement du quai Carnot est actuellement à l'enquête d'utilité publique dans la commune.

« Vu le nouveau projet dressé par le service des Ponts-et-Chaussées de Seine-et-Oise en vue de l'élargissement à 24 mètres de la R.N. 187 (quai Carnot) entre la limite du département de la Seine (rue du Val-d'Or) et la place Georges-Clemenceau.

« Considérant que ce projet ne diffère du projet primitif soumis en 1958 que par une diminution générale des emprises de 2 mètres de largeur (alignement à 22 mètres de la ligne d'arbres au lieu de 24 mètres) et par la création d'un encorbellement sur la Seine, devant les propriétés de la Générale aéronautique Dassault et de la SAVIEM.

« Considérant que les modifications apportées au projet primitif sont minimes et ne peuvent modifier le point de vue du conseil municipal sur cette question déjà débattue, à savoir :

« a) Possibilité d'établir sur une plus grande partie la route en encorbellement sur la Seine ;

« b) Possibilité de créer un sens de circulation des véhicules, côté du bois de Boulogne et un autre quai Carnot, ce qui permettrait de prévoir sur le quai Carnot une largeur moindre entre alignements.

« Considérant que le projet d'élargissement frappe les installations sportives du stade municipal, et qu'il n'est pas possible de supprimer ce stade, puisque l'administration des Beaux-Arts se refuse toujours à donner à la ville les terrains nécessaires à la création de nouvelles installations sportives dans le parc de Saint-Cloud.

« Considérant que la surélévation de la route n'apportera aucune protection contre les crues si des quais solides ne sont pas construits le long des berges de la Seine.

« Considérant qu'il semble normal que le service de la navigation de la Seine investisse des crédits pour la construction des dites protections sur le territoire des communes de Seine-et-Oise au même titre que sur celui des communes de la Seine.

« Considérant que les frais d'expropriation des terrains ressortent au projet présenté à 4.500.000 NF contre 2.200.000 NF pour les travaux et que ces 4.500.000 NF pourraient être justement et plus utilement utilisés pour la construction d'ouvrages en bordure de Seine.

« Considérant qu'il ne semble pas avoir été prévu dans le projet le raccordement des voies urbaines à la nouvelle route surélevée.

« Vu les avis défavorables des propriétaires, riverains constitués en syndicat de défense (Association constituée sous la loi de 1901, déposée en préfecture et régulièrement publiée au *Journal officiel*), avis partagés par l'unanimité du conseil municipal qui estime cependant nécessaire l'aménagement d'un parking sur cette voie en plus des possibilités existantes dans les rues adjacentes.

« Après discussion et examen de la question.

« EMET, à l'unanimité, un avis défavorable au projet d'élargissement du quai Carnot (R.N. 187) tel qu'il est à nouveau présenté et mis à l'enquête ;

« Demande qu'il soit tenu compte au maximum pour l'élaboration du projet des desiderata de la commune et des intérêts des propriétaires riverains, la section de route considérée étant entièrement dans l'agglomération urbaine de Saint-Cloud. »

La séance est levée à douze heures trente.

Le rapporteur :

Henri BOURGUES.

## SOINS A DOMICILE

On nous annonce :

L'ouverture du cabinet du docteur Jean Benoist, ancien externe des hôpitaux de Paris, 6, avenue de Longchamp. Tél. : VAL. 61-61.

M<sup>lle</sup> Menard, infirmière diplômée d'Etat, 2, rue du Pierrier - Tél. : VAL. 30-64.

## ETAT-CIVIL - 3<sup>e</sup> trimestre 1960

### Naissances

Marie-Hélène Jacqueline Jeanne Frémy, Jean-Philippe Fernandez, Patrick Raymond Serrière, Martine Henriette Marcelle Delion, Jacques Jean Daniel Salhorgne, Marco Vinicio Stephano Mario Caló, Marie-France Berthe Lucie Beneteau, Odile Simone Marie Bastide, Marie-Claude Catherine Elisabeth Cochelin, Pascal André Jacky Gueux, Olivier Joseph Pierre Nizan, Philippe Joseph Jacques Laval, Danielle Dormoy, Véronique Christiane Françoise Andrieux, Pascal Daniel Le Nezet, Abdener Bechar, Jean Pavic, Yves Jean Claude Lanson, Corinne Andrée Antoinette Madeleine Piedelievre, Frédérique Audrey Leriche, Dario Mattei, Jean Michel Joseph Jouron, Dominique Rolande Bouchonneau Olivier Berthome, Franz Pascal Rémi Eric Legave, Nicole Claude Guillo, Alain Boulo, Denis Cermak, Catherine Andrée Edith Para, Sébastien Barbosa, Catherine Renée Marie Vuilleminot, Richard Segond, Françoise Bernadette Marguerite Bouillaut.

### Mariages

Jean André Larue et Marie Joséphe Thérèse Germaine Odette Normandin ; Maurice Jacques Peper et Marcelle Eugénie Delacroix ; Lucien Roger Cochet et Jacqueline Claude Hélène Desrat ; Jean-Pierre Henri Bais et Marie-Claude Cabaret ; Daniel Raymond Legout et Yvette Simonne Andrée Lemonnier ; Philippe Estublier et Yvette Catherine Fourtoy ; Georges Fernand Léon Duhamel et Yolande Lucienne Tissier ; André Marcel Michel et Réjane Louise Gautier ; Jean-Marie André Hardy et Lucienne Antoinette Bachelier, Etienne André Kardoss et Liliane Elisabeth Chevot ; Lucien Eugène Ceribelli et Arlette Lucienne Le Bateau ; Jean Jacques Armand Littot et Michèle Jeanne Marguerite Wyart ; Wladislaw Antoni Piatek et Léonne Jeanne Marie Pajot ; Robert Georges Ricordeau et Jeannine Alice Blanche Peaudecerf ; Paul Roger René Labydt et Suzanne Yvonnelle Hélène Duval ; André Camille Rouge et Marie Thérèse Albertine Marcelline Piquet ; Vulfran Marius Marcel Monbuleau et Colette Julienne Odette Dutertre ; Francis Muel et Denise Jeanne Marie Michel Simonnet ; Michel Galateau et Josette Micheline Colas ; Philippe Pierre Jean Dubuisson et Christiane Albertine Juliette Morin ; Bernard Guy Richard et Gisèle Elisa Charlotte Martin ; Gilbert Charles Decreau et Jacqueline Germaine Gabrielle Jamon ; Jean Christian Lucien Pansard et Geneviève Françoise Bernadette Marie Laboureux ; Daniel Gilbert Jacquemin et Colette Andrée Henriette Mayencourt ; Michel Henri Bouillon et Geneviève Nicole Leroy ; Gilbert René Eugène Portier et Denise André Sass ; Bernard Emile Eugène André Marois et Christiane Cacamona ; Joseph Léon René Joubert et Giselle Marie Ernestine Bargele ; Régis Raoul Robert Richardeau et Janine Marie Ernestine Martin ; Laure Honoré Victor Robinet et Marie Made-

leine Violette Forbin ; Daniel Jacques Marius Gouchon et Lucette Marie Juliette Voinchet ; Pierre Louis Tamboise et Monique Rose Estelle Bodelot ; Pierre Valmalette et Marie-Claire Madeleine Paulé Bourbon ; Lucien Jolivald et Mathilde Berthe Alexandrine ; Paul Jacques Audiffren et Liliane Raymonde Irène Guillot ; André Emile Marguenaux et Denise Germaine Marie Nuer ; Jean François Jakubowski et Nicole Jeanne Michèle Gile ; Jean Claude Marcel Louis Alexandre Le Courtois et Odette Jeannine Léone Discour ; Henry Albin Poulenard et Berthe Madeleine Vadebourg ; Maurice Sage et Nicole Belon ; Claude Marie Etienne Sales et Cécile Madeleine Marie Anne Denoix de Saint-Marc ; Maurice Monerie et Suzanne Desforges ; Pierre Edmond Laxionnaire et Marie-France Tournois ; Michel Henri Jean Baptiste Gautre et Georgette Yvonne Amichaud ; Jean Michel Christian Bondu et Marthe Michèle Capdeville ; Claude Alphonse André Olivaud et Monique Adèle Marie Le Digarcher ; Jacques François Yves Guely et Marie Henriette Truchetet ; Michel Francis Lucien Ancelin et Suzanne Denise Piel ; Jean Francis Spindler et Françoise Marguerite Thérèse Legrand ; Michel Paul Hervé et Andrée Louise Mangin ; Jean Claude Viel et Jacqueline Nicole Guerraud ; Jean-Claude Marcus Waxman et Annie Madeleine Cambray.

### Décès

Germaine Anaïs Françoise Marguerite Beaume, femme Herzog, 68 ans ; Léon Prudent André Sevin, 65 ans ; Céline Marie David,

veuve Clair, 71 ans ; Georgette Eugénie Kerhousse, 37 ans ; Louis Lucien Théodore Maurice Soucat, 81 ans ; Aline Louise Bede, 83 ans ; Ambroise Maurice Gravereau, 76 ans ; Marguerite Louise Portelenelle, femme Dedenis, 64 ans ; Louise Juliette Gelin, veuve Geronimi, 87 ans ; Marie Brunet, veuve Boisselier, 80 ans ; Augustine Françoise Chaumont, veuve Marsan, 81 ans ; Jacqueline Marguerite Abraham, femme Proteau, 40 ans ; Robert François Radoue, 50 ans ; Eugène Aroneanu, 46 ans ; Eugénie Léontine Lefevre, veuve Hutchinson, 84 ans ; Raymonde Juliette Alexandrine Desvaux, femme Aubard, 52 ans ; Ernestine Pauline Laurant veuve Mochet, 66 ans ; Eugénie Marguerite Petitjean, veuve Girard, 81 ans ; Francisque Clerget, 64 ans ; Eugène Louis Duveau, 80 ans ; Léonie Noaille veuve Desplanques, 60 ans ; Marie Rapin veuve Augey, 88 ans ; Roger Antoine François, 44 ans ; Alice Marie Louise Gey, veuve Quentin, 67 ans ; Elisa Alexandrine Rey, veuve Monnier, 82 ans ; Marcel René Florentin Contentin, 66 ans ; Irène Suzanne Marie Bochet, veuve Boiron, 58 ans ; Françoise Favier, femme Biron, 74 ans ; Raymond Nicolas Martin, 60 ans ; Henry Patinie, 80 ans ; Marcel Jouvelet, 61 ans ; Rachel Suzanne Aron, femme Levy, 73 ans ; Marguerite Alice Galniche, femme Marie, 52 ans ; Désirée Marie Joséphine Menjou, veuve Hachair, 90 ans ; Ida Defaye, veuve Dubois, 90 ans ; Juliette Eugénie Augustine Connette veuve Benezech, 80 ans ; Marthe Chevrier, femme Perier, 50 ans ; Jules Emile Désiré Marguet, 63 ans ; John Pelham Walton, 3 ans ; Arthur François Duc, 88 ans ; Jacques Henri Jean Foin, 49 ans ; Lucie Reininger, femme Jacquier, 64 ans.

### PUBLICITÉ : PUBLICATIONS OFFICIELLES

6, rue de la Moselle - PARIS-19<sup>e</sup> Tél. : BOL. 56-60

#### BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro : 0,50 NF

#### ABONNEMENTS

Annuels ..... 2 NF

De soutien ..... 5 NF

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003.64.

# CARRELAGES ♦ REVÊTEMENTS ♦ MOSAÏQUES

J. DUQUESNOY — Tél. : VAL. 39-77 et de 8 h. 30 à 20 h. VAL. 39-27 sauf Lundi

*Tous travaux de neuf - de réfection - de transformation*

Carrelages — Mosaïques — Faïence — Grès émaillé — Sialex  
Salles de Bains — Cuisines — Devantures de Magasins — Revêtements Sanitaires et Dallages  
Tous travaux de luxe et d'agrément.

*Couvre-sols Plastiques — Tapiflex — Plastifeutre — Dalflex*

FOURNISSEUR DES CHEMINS DE FER SUISSES  
SERVICE MONDIAL DANS 65 PAYS

## ZODIAC

Agence exclusive pour SAINT-CLOUD :

### CHAPATTE René

11, Rue de l'Église - SAINT-CLOUD - VAL. 30-50

Montres depuis 39 NF - Pendulettes voyage depuis 35 NF  
et tous autres articles pour communions

HORLOGERIE - BIJOUTERIE - JOAILLERIE

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SURESNES-CITÉS

16, Avenue Jean-Jaurès - Tél. : LONGCHAMP 50-77  
OUVERT DU MARDI AU SAMEDI INCLUS

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE  
Comptes de Chèques sans aucun frais  
Comptes spéciaux ou à terme productifs d'intérêt  
Bons de Caisse, etc... Location de coffres-forts

MOTEURS ÉLECTRIQUES

## R. VASSAL

— 13, Rue Henri-Regnault —  
SAINT-CLOUD • MOL. 49-68

PÂTISSERIE - CONFISERIE - CUISINE - GLACES

## DANIEL

42, Rue Gounod - Tél. MOL. 54-09  
MÊME MAISON : Rue Coutureau

## AGENCE SIVRAIS

M. CHOTARD, Successeur

PROPRIÉTÉS — TERRAINS — APPARTEMENTS  
36, rue Gounod, SAINT-CLOUD - MOL. 42-15 et VAL. 05-86

Laboratoire Général des Télécommunications

## L. G. T.

4, Rue de Garches SAINT-CLOUD

## A. CANTIN

PAYSAGISTE

13, rue Sévin-Vincent - SAINT-CLOUD Téléph. : MOL. 49-25

GARAGE DU PONT DE SAINT-CLOUD

## PANHARD

Concessionnaire : C. GORJU  
1, Quai Carnot, SAINT-CLOUD - MOL. 44-62

# GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

*Laboratoires Franay*  
*Tirages Cinématographiques*

**L.T.C**

19, Rue Marius-Franay — SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : MOL. 69-20

FUTS - CAISSES EN CONTREPLAQUÉ DE BOULEAU

SOCIÉTÉ ANONYME

DE BOIS CONTREPLAQUÉ DU MASSIF CENTRAL

**S A C O M A C**

55, Quai Carnot

SAINT-CLOUD

Tél. MOL. 67-80

LOCATION DE COUCHES POUR BÉBÉS  
ET LAVAGE

**AMÉRICAN  
DIAPER-SERVICE**

107, Rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 56-20

**VIDANGES et ENTRETIEN**

DE FOSSES FIXES - SEPTIQUES - PUISARDS ET STATION D'ÉPURATION  
CURAGE D'ÉGOUTS - DE FOSSES ET D'ÉTANGS - NETTOYAGES INDUSTRIELS  
DEBOUCHAGE DE CANALISATIONS - TERRASSEMENTS MÉCANIQUES

**ENTREPRISE DIDERON**

137, av. Lamartine - LE PERREUX - s - Marne - TRÉ. 07-54

CHENAILLE, rue Dantan - St-Cloud

**RAYONS - X**

FACE A L'ARRÊT DU 244 STATION AQUEDUC

**ELIANE**

LINGERIE — NOUVEAUTÉS  
MERCERIE  
TOUT POUR L'ENFANT

146, Bd de la République, ST-CLOUD — MOL. 40-29

**Marcel LE CHAPELIN**

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



COUVERTURE — PLOMBERIE  
INSTALLATIONS SANITAIRES  
ÉLECTRICITÉ

**G. CIRASSE**

72, rue Royale, ST-CLOUD - Tél. MOL. 41-42

ASSURANCES  
ACCIDENTS

Incendie - Vol  
Maladie - Vie  
Risques divers

**Cabinet BERNARD**

27, Rue Pasteur  
ST-CLOUD — MOL. 69-93

PIANOS

**ROBERT DIEFFEN**

VENTE - ACHAT - ACCORD - REPARATIONS - LOCATION

18, Rue Preschez, SAINT-CLOUD - MOL. 94-31

LES MEILLEURS VINS DES MEILLEURS CRUS

“ **AUX VIEILLES CAVES** ”

6, rue de l'Eglise — SAINT-CLOUD — Tél. MOL. 13-80

LIVRAISON A DOMICILE



— CHAUFFAGE — VENTILATION — SÉCHAGE —  
— CONDITIONNEMENT D'AIR — DÉPOUSSIÉRAGE —  
— TRANSPORT PNEUMATIQUE — TIRAGE MÉCANIQUE —

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE  
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : VAL d'or 36-00

LIBRAIRIE — PAPERIE

IMPRIMERIE

**X. MONNIER**

MOL. 56-76 — 23, rue Royale — SAINT-CLOUD

ESPACES VERTS - JARDINS - STADES

**Éts Maurice VILLETTE**

PAYSAGISTE D. P. L. G.

9, rue de l'Aqueduc — SAINT-CLOUD — VAL. 00-94

CAFE \* TABAC \* HOTEL  
DE MONTRETOUT

**marcel quévrain**

84, Boulevard de la République  
SAINT-CLOUD — MOL. 56-72

• ELECTRICITE INDUSTRIELLE •  
ET DOMESTIQUE

**R. TROCCAZ**

12, rue Dailly, SAINT-CLOUD VAL. : 02-39  
INSTALLATIONS — REPARATIONS

**AGENCE PEUGEOT**

ST-CLOUD — GARCHES — VAUCRESSON  
MARNES-LA-COQUETTE

**"Saint-Cloud Automobiles"**

147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78  
◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆

**Entreprises GENTILINI et Cie**

TRAVAUX PUBLICS — MAÇONNERIE — BETON ARME  
TRANSPORT

— Tél. MOLitor 56-74 —  
25-29, rue du Pierrier ◆ SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

*Elizabeth Arden*

**M. THOMAS**

Docteur en Pharmacie  
Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly MOL. 40-17 Lauréate de la Faculté

**E. DELARFEUX**

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD



*Porto* **ANTONAT**

**Travaux Publics et Privés**  
Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches  
SAINT-CLOUD MOL. : 65-85

**VILLA HENRI IV**

PENSION DE FAMILLE

DEJEUNERS et DINERS  
PRIX de PENSION  
(avec ou sans chambre)

43, Bvd de la République  
SAINT CLOUD (S.-et-O.)  
— Tél. : MOLitor 40-50 —

ARONDE + ARIANE + VEDETTE +

**SIMCA**

ÉTABLIS  
**DEMIZIEUX**  
74-76

ROUTE DE LA REINE  
BOULOGNE (Seine)

MOL. 55-94

**M. Mercieux, Horticulteur**

GERANIUMS - BEGONIAS et DIVERS

◆ GROS et DETAIL ◆

12, Rue Edeline - SAINT-CLOUD — Tél. : MOL. 43-80

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE  
Béton Armé \* Canalisations  
TRAVAUX EN TOUS GENRES

**M. ESTEVES**

41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES  
ET AGRICOLES  
INDUSTRIELLES

LES  
**POMPES GUINARD**

40, RUE DE FOUILLEUSE SAINT-CLOUD (S.-et-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00

PULVÉRISATEURS  
MATÉRIEL INCENDIE  
POMPES MARINES